



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 20 — 2001

Séance

du vendredi 21 décembre 2001

à l'ancienne école de Courroux

Présidence: Marcel Hubleur (PLR)

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat.

Ordre du jour :

1. Communications.
2. Questions orales
3. Elections au Parlement
 - 3.1 Président du Parlement
 - 3.2 Première vice-présidente du Parlement
 - 3.3 Deuxième vice-président du Parlement
 - 3.4 Deux scrutateurs
 - 3.5 Deux scrutateurs suppléants
4. Elections au Gouvernement
 - 4.1 Présidente du Gouvernement
 - 4.2 Vice-président du Gouvernement
5. Motion no 670
Radiodiffusion et télédiffusion des débats parlementaires: création d'une radio et d'une TV parlementaires. Claude Laville (PCSI)
6. Interpellation no 616
«Jura Pays ouvert»: d'abord un état d'esprit nouveau. Claude Jeannerat (PDC)
7. Question écrite no 1605
Une desserte du Val Terbi: oui, mais pas à n'importe quel prix! Henri Loviat (PCSI)
8. Modification de la loi d'impôt (deuxième lecture)
9. Modification du décret concernant la révision générale des valeurs officielles d'immeubles et de forces hydrauliques (deuxième lecture)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

1. Communications

Le président: Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, Messieurs les

observateurs, Monsieur le Chancelier et Monsieur le Vice-chancelier, Madame et Monsieur les secrétaires et huissier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, cher public, je vous salue bien cordialement et déclare ouverte l'ultime session du Parlement de l'année 2001.

Depuis notre dernière séance du 12 décembre, l'hiver s'est installé de façon brutale sur l'Europe entière. Le vent du nord a accentué l'effet des températures négatives et je n'ose pas imaginer les douleurs ressenties par les sans-abri. S'il est vrai que nous sommes fiers des exploits de nos sportifs en Coupe du monde de ski alpin, nous sommes aussi très tristes quand des accidents arrivent, tel celui de notre skieur Beltrametti il y a maintenant deux semaines. Comme dans tous les sports d'élite, c'est à la limite des possibilités humaines qu'il faut s'engager pour figurer dans les places d'honneur.

J'ai reçu la lettre suivante du député Hubert Ackermann que je vais vous lire:

«Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que je mettrai un terme à mon mandat de député le 25 décembre prochain.

C'est avec un réel plaisir que j'ai apporté, durant deux septennats, ma modeste contribution au service de la République jurassienne. J'ai toujours considéré comme un privilège le fait de pouvoir siéger au sein d'un Parlement d'un Etat que j'ai vu naître.

A l'heure de quitter les travées, j'exprime mes sentiments de reconnaissance à toutes les personnes, député(e)s, ministres, membres de l'administration, que j'ai eu le bonheur de côtoyer. Je n'oublie pas les journalistes dont j'ai souvent admiré l'abnégation et la patience pour rendre compte de nos débats auprès de la population. L'information peut et doit être encore améliorée, c'est un impératif majeur pour les représentants du peuple. Les incompréhensions sont trop souvent sources de conflits.

J'adresse aussi mes vœux au Jurassiennes et aux Juras siens en les invitant à rester solidaires. Le canton du Jura doit trouver son épanouissement dans un pays ouvert, gage de la liberté qu'ensemble nous avons voulue. C'est un perpétuel défi qui nécessite autant de cœur que de raison pour continuer de construire notre avenir.

Merci à toutes et à tous et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.» (Signé: Hubert Ackermann)

Une bonne nouvelle que Monsieur le ministre Pierre Kohler vient de me remettre au sujet de la route nationale A16, section 2, Boncourt-Porrentruy-Ouest. Dans une lettre du 20 décembre adressée à M. Pierre Kohler, chef du Département de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura, M. Moritz Leuenberger, chef du DETEC, ap-

prouve le projet définitif du tronçon Boncourt-Porrentruy-Ouest de la route nationale A16, section 2, dont le coût de réalisation est estimé à 991,8 millions de francs. Il englobe aussi la route de raccordement de Boncourt à la plate-forme douanière. L'analyse des coûts faisant apparaître une augmentation importante depuis le projet général (devisé à 638 millions de francs) a conduit l'OFROU et le canton du Jura à décider d'un commun accord la réalisation du tronçon par étapes.

– La première étape, dont la réalisation est prévue d'ici 2008, comprend la réalisation de la chaussée Sud-Nord, dont l'axe correspond à celui du tunnel de Bure, tunnel déjà planifié avec un tube unique. Le coût de cette étape est devisé à environ 700 millions de francs.

– La seconde étape sera réalisée après l'ouverture au trafic de la première étape, avec une mise en service à l'horizon 2012-2015.

En vertu de l'article 28 de la loi fédérale sur les routes nationales, le DETEC approuve donc le projet définitif déposé. Bonne nouvelle pour tous les Jurassiens.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons un important ordre du jour qui fera l'objet de nos délibérations et, sans plus tarder, nous allons l'aborder. Ce soir, en fin de séance, j'aurai encore l'occasion de vous adresser quelques mots.

2. Questions orales

Cavités naturelles et révision du plan directeur cantonal

M. Jean-Pierre Schmidt (PS): La révision du plan directeur cantonal dans sa conception directrice du 4 décembre 2001 met en évidence différentes tâches et énumère les investissements que nous devons consentir ces prochaines années. Selon le Gouvernement, auteur du message, le principe du développement durable a guidé l'ensemble du processus d'élaboration de la conception directrice du plan en s'appuyant particulièrement sur le principe de précaution.

En illustration de ce principe, j'évoquerai un problème de protection de l'environnement préoccupant pour notre Canton, en raison de sa géologie particulière. Sur le territoire jurassien, on trouve de nombreuses dolines (ou emposieus) comblées par toutes sortes de déchets polluants, voire toxiques. La plupart de ces emposieus sont situés sur des bassins versants et les risques de pollution pour les sols et les eaux ne sont pas à sous-estimer. C'est le cas en particulier aux Franches-Montagnes, sachant que ces endroits sont en relation directe avec les eaux souterraines.

Je demande dès lors au Gouvernement si des études sont prévues pour répertorier et assainir les dolines (emposieus) du canton du Jura. Le cas échéant, dans quel délai peut-on estimer qu'il y aura un assainissement et une protection de ces cavités naturelles?

M. Pierre Kohler, ministre de l'Environnement: En fait, votre intention, Monsieur le Député, concerne deux choses bien particulières.

La première, il s'agit des sites pollués ou contaminés, qui font l'objet d'une étude qui a débuté il y a quelques semaines par un bureau mandaté par le Gouvernement jurassien. Cette étude devra répertorier, sur l'ensemble du territoire cantonal, tous les sites pollués et contaminés, y compris ceux qui l'on été dans des dolines ou des emposieus.

Le deuxième aspect que vous soulignez, il s'agit bien sûr de la particularité de ces emposieus et de ces dolines, qui sont finalement des beautés naturelles du paysage et ceux-ci feront bien entendu l'objet de protections particulières dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal puisqu'un groupe de travail est actuellement en train d'étudier les pos-

sibilités de protéger les géotopes cantonaux. Parmi ces derniers, on trouve les dolines et les emposieus.

Donc, je peux répondre de manière affirmative à l'ensemble des questions que vous venez de poser au Gouvernement.

M. Jean-Pierre Schmidt (PS): Je suis satisfait.

Salaires minimaux d'engagement des travailleurs étrangers

M. Pierre-André Comte (PS): A l'occasion de la session du 12 décembre de notre Parlement, j'ai déposé, au nom du groupe socialiste, une motion portant sur la relève des salaires minimaux d'engagement de la main-d'œuvre étrangère soumise à autorisation dans l'industrie horlogère et la métallurgie dans le canton du Jura. Cette motion, dont nous discuterons dans les délais prescrits, a pour but d'amener le Gouvernement à faire en sorte qu'on dispose chez nous de salaires d'embauches comparables à ceux qui sont notamment pratiqués dans le Jura méridional, et d'éviter la sous-enchère salariale et sociale dans le cadre de l'application des Accords bilatéraux avec l'Union européenne, lesquels prévoient la libre circulation des travailleurs. Elle se situe également dans la perspective de mettre fin au scandale à travers lequel plafonnent, chez nous, dans un pays développé et prétendu civilisé, des salaires en dessous de 3'000 francs par mois. Cette motion est déposée en appui de la démarche syndicale entreprise récemment.

Nous savons qu'une décision doit être prise avant la fin de l'année à ce sujet. Elle le sera par le Gouvernement si les partenaires sociaux ne tombent pas d'accord. Or, le patronat fait obstruction, ce qui a incité la FTMH jurassienne à porter sa revendication directement auprès du Canton. Dès lors, il appartient au ministre de l'Economie de se prononcer sur une revendication dont personne ne contestera la légitimité.

Dès lors, Monsieur le Ministre en charge du dossier, je me permets, sans attendre le traitement de notre motion, de vous interpeller en vous priant de répondre aux questions suivantes:

– Le Gouvernement entend-il accepter longtemps encore que les salaires d'embauche, qui concernent les travailleurs étrangers soumis à autorisation, et par effet induit ou indirect les salariés jurassiens, se situent au-dessous de 3'000 francs?

– Envisage-t-il de mettre fin à cette situation inacceptable et, le cas échéant, prendra-t-il rapidement une décision allant dans le sens des revendications syndicales telles qu'elles viennent de lui être adressées?

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Comme chaque année à cette époque, effectivement, les partenaires sociaux se réunissent pour discuter les tarifs des salaires minimaux appliqués à la main-d'œuvre étrangère soumise à autorisation, non qualifiée, dans le secteur de la métallurgie et de l'horlogerie. Comme chaque année à peu près aussi, les partenaires sociaux n'ont pas réussi à s'entendre!

Je rappelle qu'actuellement, pour les personnes de plus de 19 ans qui sont la majorité des personnes concernées, nous appliquons le tarif minimal de 2'720 francs par mois, c'est-à-dire 15.70 francs de l'heure. Le patronat souhaitait en rester là pour l'année 2002 et les syndicats, comme vous l'avez relevé, réclamaient un tarif minimal de 2'820 francs. J'ai tranché et j'ai décidé que le tarif applicable serait porté à 2'800 francs, ce qui nous rapproche de la revendication syndicale dont vous avez parlé tout à l'heure.

Il faut dire peut-être ici, Monsieur le Député, que nous sommes partis de bas. Lorsque je suis arrivé au Gouvernement, en 1996, les salaires minimaux étaient à 2'620 francs. Notre intention était de les réadapter mais nous devons le fai-

re naturellement par pallier. Et pour anticiper sur votre motion, il est dans les intentions du Gouvernement de se rapprocher de cette norme de 3'000 francs dont vous avez parlé mais de le faire naturellement de manière supportable pour tout le monde et progressivement. Nous en sommes maintenant à 2'800 francs pour l'année prochaine. Je rappelle que le Jura bernois est à peu près dans ces eaux-là (2'800 francs également), que Neuchâtel est un peu plus haut (autour de 3'000 francs précisément). Donc, nous allons opérer ce rattrapage.

Nous avons mené une enquête et il faut dire que plus de 90% des salaires d'embauche versés pour la catégorie dont je parle se situent en réalité en dessus des 2'800 francs par mois, heureusement. Et puis, il y a aussi l'entrée en vigueur des Accords sur la libre circulation qui nous poussent à une vigilance accrue parce que vous savez que nous sommes tenus d'examiner toute sous-enchère salariale et sociale avec l'introduction de ce nouveau régime et que ce dernier puisse être introduit dans les meilleures conditions possibles.

Donc, pour répondre à vos questions, le Gouvernement va dans le sens de votre motion et je vous ai indiqué à quelle hauteur j'avais tranché à la fin de cette année.

M. Pierre-André Comte (PS): Je suis satisfait.

Collaboration avec l'Espace Mittelland

M. Claude Laville (PCSI): Samedi, sur les ondes de Fréquence-Jura, nous avons appris, par la bouche du Délégué à la coopération, que la République et Canton du Jura avait passé un accord de collaboration avec le demi-canton de Bâle-Ville. Je me réjouis fortement de cette collaboration avec la région rhénane, ce d'autant plus qu'en 1997 j'avais signé, au nom du Parlement jurassien, la convention du Rhin supérieur qui nous liait entre autres au demi-canton de Bâle, à deux Länder allemands et à l'Alsace. Le Jura a tout à gagner de cette collaboration avec Bâle. Les arguments avancés par M. Stéphane Berdat sont parfaitement pertinents. Je pense que nous avons tout intérêt à être quelque part la base arrière d'une grande ville, d'un grand centre industriel que d'être à la périphérie d'un espace mal défini.

Cependant, le Jura donne l'impression de multiplier les conventions intercantionales tous azimuts et l'appartenance du Jura à des entités intercantionales diverses ne permet plus vraiment aux Jurassiens de s'identifier à une région particulière. Si je ne remets nullement en cause notre collaboration avec les cantons de l'espace BeJuNe parce que, là c'est très opérationnel, par contre notre appartenance à l'Espace Mittelland ne me paraît plus du tout appropriée, pour autant qu'elle l'ait été. A la périphérie de ce grand espace, le Jura n'a rien à retirer, ni économiquement, ni culturellement, en tout cas rien en comparaison de ce qu'il peut obtenir de sa collaboration avec les régions bâloises.

Multiplier les collaborations intercantionales intensives nécessite des ressources humaines et financières importantes. Et ce n'est pas un scoop: nous n'avons pas les moyens de rendre efficaces toutes ces collaborations. Aussi, je suggère au Gouvernement de renoncer à notre appartenance à l'Espace Mittelland au profit d'une intensification de notre collaboration, non seulement avec Bâle-Ville mais également avec Bâle-Campagne. Le Gouvernement pourrait-il nous dire quelles sont ses intentions en la matière et s'il est prêt à se retirer de l'Espace Mittelland?

M. Jean-François Roth, ministre de la Coopération: Monsieur le député Laville, je partage votre opinion sur un seul point: effectivement, la collaboration du canton du Jura avec Bâle est absolument vitale. Elle l'est avec Bâle-Ville comme avec Bâle-Campagne mais ces accords que nous avons si-

gnés avec Bâle-Ville ont des effets directs dans notre collaboration avec le demi-canton de Bâle-Campagne.

C'est la première fois que nous signons un accord avec Bâle parce que je vous avais déjà dit ici que cette collaboration n'est pas naturelle. Les Bâlois ont le regard tourné vers la Regio Basiliensis et il a fallu finalement passablement d'efforts pour les amener à se mettre autour d'une table et à discuter d'accords concrets, dans le domaine notamment de la collaboration administrative, en particulier culturelle, parce que nous avons beaucoup de richesses à rechercher également à Bâle dans ce domaine-là. Il a fallu beaucoup d'efforts pour y arriver et je me réjouis comme vous de cet accord que nous avons passé, qui augure d'une nouvelle ère aussi dans nos relations de voisinage avec la métropole rhénane.

Cela dit, vous savez qu'actuellement nous sommes dans un tissu, dans un réseau, que nous devons cultiver. J'ai toujours expliqué ici que notre collaboration d'un canton qui reste pour l'heure périphérique était absolument vitale, au nord avec la Franche-Comté à travers la Communauté de travail du Jura, à l'est avec la région rhénane comme je viens de vous le dire, et au sud avec l'Espace Mittelland. Cet Espace Mittelland est un grand espace, vous l'avez relevé vous-même, mais je signale que cet espace était également convoité puisque Vaudois et Valaisans ont voulu le rejoindre.

Alors, quel serait actuellement, du point de vue de la lisibilité, le signal que nous donnerions si nous nous retirions de cet espace, dans lequel, je dois aussi vous le dire ici, nous proportionnons notre engagement. C'est un espace où nous sommes «à la carte», où nous pouvons participer à certains projets qui nous intéressent. Le gros financement est assuré par le canton de Berne, à hauteur de 40% et nous, nous finançons des projets à hauteur de 2%. C'est vraiment un avantage que nous avons. Nous avons là en fait une sorte de collaboration à la carte et, par conséquent, il apparaît aux yeux du Gouvernement qu'il serait, pour l'heure, inadéquat de se retirer, somme toute sans raison, de cet Espace Mittelland. Mais je conviens avec vous qu'il est peut-être juste de dire que cet espace n'a pas encore démontré une grande efficacité. J'étais la semaine dernière à son comité; on a mis en place des dispositifs pour faire en sorte que cette collaboration puisse devenir plus visible et plus efficace dans l'avenir; j'espère qu'elle portera ses fruits.

M. Claude Laville (PCSI): Je suis satisfait.

Image des employés du Service des contributions

M. Henri Loviat (PCSI): L'édition de novembre 2001 du magazine «Bilan» ne laissera pas un souvenir impérissable et encore moins une image très attrayante de notre Canton. Alors que nous sommes déjà en queue de classement quant à la pression fiscale, voilà que maintenant nous la rejoignons aussi en ce qui concerne l'image donnée par les employés du fisc jurassien. Du 18ème rang, qui certes n'était déjà pas très flatteur, nous voilà relégués au 23ème rang! La note moyenne obtenue par notre Canton est en régression et nous nous retrouvons parmi les plus mauvais élèves en dessous de la barre des 4 points!

Les éléments entrant dans les critères d'évaluation sont l'attitude générale, la compétence, l'efficacité, le temps de la procédure, la motivation des taxateurs, la qualité de l'accueil, la flexibilité et l'indépendance. Tous ces éléments n'ont donc rien à voir avec la question de la pression fiscale et l'exactitude dans le travail ne devrait pas non plus influencer ces critères. Certes, nous admettons que les sondages ressortent de statistiques qui, selon le bout de la lunette par lequel on les regarde, peuvent avoir des aspects forts différents. Toutefois, un élément ressort, c'est celui de la régression du canton du Jura, régression que «personne ne s'explique».

A l'heure où, dans le cadre de divers projets, nous cherchons à promouvoir notre Canton, il serait bon que de telles images négatives ne se propagent pas dans notre pays. Dans les domaines mis en cause, notamment dans la motivation des taxateurs et la qualité de l'accueil, il doit certainement être possible d'améliorer la situation à moindre frais. La question des compétences devrait être aussi un domaine facilement influençable et certainement que d'elles dépendent aussi l'efficacité et la réduction du temps de la procédure. Quant à la flexibilité et à l'indépendance, elles sont aussi souvent liées au niveau des compétences.

Aussi, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir nous fournir son appréciation dans ce domaine. Est-il prêt à analyser la situation et à adopter les mesures nécessaires pour rendre l'image de notre administration fiscale un peu plus souriante? Pourrait-il formuler les objectifs qu'il désire atteindre et le calendrier de ses réalisations?

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Le Service des contributions, soucieux de la qualité des prestations qu'il fournit, n'est bien évidemment pas insensible au résultat du sondage dont Monsieur Loviat a fait état. J'y suis bien évidemment tout autant attentif dans la mesure où il s'agit de l'appréciation critique et comparative d'un important service de l'Etat, en relation permanente avec l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Il est vrai que les notes qui ressortent de ce sondage ne sont pas favorables; elles sont en régression par rapport à l'année antérieure: L'appréciation qui avait été portée en l'an 2000 était bien meilleure que celle que l'on a cette année et c'est vrai qu'on ne s'explique pas vraiment la détérioration qui a été constatée entre 2000 et 2001, d'autant plus que les relations avec les fiduciaires, qui sont en fait les personnes sondées dans cette enquête, n'ont pas souffert, à ma connaissance, durant cette année 2001 durant laquelle le Service des contributions a particulièrement soigné la problématique de l'information des contribuables et des fiduciaires, cela dans la perspective du passage au système postnumerando.

Cela étant, certaines notes nous laissent songeurs. Je prendrai par exemple celle qui me paraît être une des plus importantes, celle de la compétence. La note attribuée au Service des contributions a baissé par rapport à l'année précédente, ce qui est difficilement compréhensible, surtout si on se réfère au taux de réclamation contre les décisions du Service des contributions, qui est très bas (3% à 4%) s'agissant de l'imposition des salariés. Incompréhensible aussi si l'on constate que le fisc, lorsqu'un recours est déposé contre ses décisions, obtient le plus souvent gain de cause, que ce soit auprès de la commission cantonale des recours, auprès du Tribunal cantonal ou même auprès du Tribunal fédéral. Si l'on compare les notes obtenues par les différents cantons et la charge fiscale qui pèse dans ces mêmes cantons, on constate assez rapidement que le degré de satisfaction ou d'insatisfaction est assez directement lié au poids de l'impôt et il n'est dès lors pas étonnant que Zoug obtienne la meilleure note alors que le Jura est, lui, à la traîne.

Je crois, Monsieur le Député, qu'il faut relativiser le résultat de tels sondages où la subjectivité des appréciations semble l'emporter sur l'objectivité. Cela étant, je vais retenir votre suggestion et examiner avec les cadres du service la possibilité de renforcer la formation à l'interne des collaborateurs qui, ces derniers temps, avait peut-être été quelque peu laissée de côté en raison des autres tâches nombreuses et particulièrement prenantes auxquelles le Service des contributions a été confronté.

M. Henri Loviat (PCSI): Je suis satisfait.

Information relative aux bourses d'étude et d'apprentissage

M. Jean-Pierre Petignat (PS): Pour bien des parents jurassiens, l'apprentissage et les études de leurs enfants sont sources de satisfaction mais s'accompagnent aussi de soucis financiers.

Dès le début de la formation professionnelle, ils doivent assumer dans certains cas des dépenses importantes: abonnement des transports publics, repas pris à l'extérieur, location d'une chambre ou d'appartement, avec souvent une caution équivalant à deux mois de loyer, frais d'écolage, etc.

Lorsqu'une demande de subside a été sollicitée, la décision cantonale n'intervient pas immédiatement; il faut attendre plusieurs mois pour avoir une réponse. De plus, le formulaire ne donne aucune indication sur les possibilités d'obtention d'une bourse.

Afin de planifier et d'assumer leurs obligations, en un mot savoir à quoi s'en tenir, les parents doivent se renseigner par téléphone au Service financier de l'enseignement.

Ce dernier ne devrait-il pas renseigner plus rapidement les parents? Une communication préalable, en attendant la décision définitive, pourrait également être envisagée. Dans certains cas, un versement partiel du subside devrait être prévu. Cette manière de procéder serait appréciée par les parents les moins aisés financièrement. Le Gouvernement est-il disposé à améliorer la pratique en vigueur s'agissant de la réponse et du versement des bourses d'études?

Mme Anita Rion, ministre de l'Education: Il faut savoir que le Service financier de l'enseignement ne s'occupe pas uniquement du versement et de l'analyse des subsides de formation; il s'occupe également des constructions scolaires, de la comptabilité des écoles et des moyens d'enseignement, de la répartition des charges, etc.

Il faut aussi savoir que, dès le mois d'août, donc dès la rentrée scolaire, et au mois d'octobre pour les universités, ce sont 2'500 demandes qui parviennent au Service financier. J'ai encore contrôlé il y a quelques jours: vers la fin du mois de décembre, environ 90% des personnes auront reçu une réponse, soit dans un sens soit dans un autre.

Concernant le versement partiel, pour quelqu'un qui a déjà établi un dossier, je pense qu'il est possible d'instaurer cette pratique. J'analyserai cette situation pour voir si on le peut pour les personnes qui sont en deuxième année parce que je peux comprendre le souci des parents, qui doivent avancer des montants importants à chaque nouvelle rentrée scolaire.

Concernant les délais, en 2002, nous allons mettre en place un nouveau système informatique et nous espérons de ce fait raccourcir de quelques semaines les délais. Mais, en principe, à fin décembre 2001, l'ensemble des parents devraient recevoir une information.

Vous avez aussi demandé si on pouvait dire oui ou non. Il est difficile de donner une réponse parce que, dès qu'on analyse le dossier, on l'examine dans sa globalité et la réponse tombe. Mais il est clair que cela fait beaucoup de dossiers (2'500) à analyser mais je partage le souci des parents et je vais voir comment on peut un peu raccourcir les délais.

M. Jean-Pierre Petignat (PS): Je suis satisfait.

Consigne de silence donnée aux employés des hôpitaux

M. Serge Vifian (PLR): De nouveau une question sur la réforme hospitalière, dira-t-on. Cela devient un leitmotiv et commence (ou finit?) par agacer, penseront in petto le Gouvernement et son ministre en charge du dossier. Mais se répéter est pardonnable lorsqu'il s'agit de rappeler les grands principes.

Lors des séances d'information consacrées au plan hospitalier auxquelles j'ai participé dans le district de Porrentruy, fort bien revêtues et animées d'un esprit d'où étaient bannis les procès d'intention mais où se lisait l'inquiétude de nos concitoyens, j'ai pu entendre à de répétées reprises l'affirmation émanant d'employés de l'Hôpital régional de Porrentruy selon laquelle on leur aurait intimé l'ordre de ne pas participer au débat public en raison du devoir de réserve qui les lie.

J'aimerais donc que le Gouvernement nous fasse connaître sa position officielle à ce sujet. Si c'est lui qui est à l'origine de cette consigne, qu'il nous le confirme sans ambages. Nous pourrions alors discuter de la liberté qui devrait, selon moi, être laissée à chaque travailleur de se prononcer sur l'avenir professionnel qu'on lui dessine, car il ne faut pas que la force prime le droit. A être entendu notamment. Si, comme je l'espère, ce n'est pas le Gouvernement qui a donné de telles instructions, nous pourrions alors prendre acte de la liberté retrouvée de chaque acteur de s'exprimer sur un sujet qui le touche de près.

Dans le même ordre d'idées, on nous explique que les employés de l'Hôpital régional de Porrentruy sont incités systématiquement à postuler les emplois qui se libèrent à l'Hôpital régional de Delémont. Là aussi, s'il s'agit d'une rumeur, qu'on lui torde le cou. Il n'est en effet pas acceptable d'user de subterfuges pour arriver à ses fins. Ce serait traiter le Parlement par-dessous la jambe que d'ignorer superbement son rôle et de préjuger des décisions qu'il prendra.

M. Claude Hêche, ministre de la Santé: Je vous rassure, Monsieur le député Vifian, d'abord il n'y a jamais de mauvaises questions orales; on peut toujours se poser la question sur la qualité des réponses. Mais comme il y a un parterre, ici en face de nous, qui est toujours très sensible à l'appréciation des réponses que nous donnons et surtout une grande partie du public en direct, nous laisserons tout ce monde apprécier à sa juste valeur ma réponse et celles de mes collègues du Gouvernement.

Vous parlez d'un débat. J'aimerais vous dire, Monsieur le Député, très honnêtement et très franchement que, selon moi et selon le Gouvernement, ce qui se déroule actuellement, ce n'est pas un débat démocratique. Je ne veux pas ici faire le reproche ou la critique à des organisations; à des partis politiques de s'organiser, de se rencontrer, d'échanger. Ce que je reproche, ou plutôt ce que je regrette, c'est qu'on ne donne pas la possibilité aux représentants de l'Etat, tant à ses services techniques qu'à ses représentants politiques, de venir débattre. Je peux bien imaginer, par rapport à l'état d'échauffement préparatoire de la salle par un certain nombre de personnes, que la situation serait difficile; mais cela serait un débat démocratique parce que nous pourrions, nous aussi, présenter un certain nombre d'arguments qui prêchent en faveur du plan hospitalier. Actuellement, pour moi, ce débat n'est pas démocratique.

Ensuite, vous avez posé deux questions, qui me choquent. Tout d'abord, je ne suis pas du tout au courant des deux éléments que vous venez de développer à cette tribune. Cela me choque parce que je ne peux pas du tout concevoir et accepter que l'on puisse croire que l'on aurait donné un ordre à qui que ce soit parce qu'on travaille dans un établissement, qu'on serait concerné par une évolution de la situation et qu'on interdise à ces personnes de participer à un débat ou de faire part de leur appréciation. En tout cas, il n'est nullement dans la volonté du chef de département et bien sûr du Gouvernement d'interdire à quiconque de s'exprimer très librement. La démocratie passe par là.

En ce qui concerne la deuxième question que vous posez, là également je ne suis pas du tout au courant du fonctionnement très direct s'agissant des postulations mais je vais me renseigner. Mais je m'étonne que, du côté de la direction

générale ou des directions locales, on ait indiqué très clairement qu'il fallait postuler à un endroit par rapport à un autre. Cela serait déjà, avant le débat qui a démarré au sein de la commission parlementaire et qui va se poursuivre au Parlement, anticiper sur la suite de la procédure.

Donc, je réponds très clairement non à ces deux questions sous la forme qu'effectivement c'est inacceptable mais je vais quand même m'assurer si ce sont des bruits de coulisses ou plutôt le fait de certains allumeurs qui souhaitent dégager un esprit encore un peu plus négatif dans ce dossier.

M. Serge Vifian (PLR): Je suis partiellement satisfait parce que c'est bientôt Noël!

Conditions de travail des médecins-assistants

M. Pierre-Alain Fridez (PS): Une nouvelle question sur des problèmes de santé mais, n'ayez crainte, beaucoup plus neutre.

Le 12 décembre dernier, les parlementaires jurassiens ont été accueillis par une délégation des médecins-assistants et des chefs de clinique des hôpitaux jurassiens, qui nous ont exposé leurs doléances quant à leurs conditions de travail et notamment leurs horaires interminables. Madame et Messieurs les Ministres, j'ai personnellement vécu ces semaines et ces nuits interminables, harassantes et ponctuées de stress et de hautes responsabilités. Je ne peux donc qu'être solidaire de mes jeunes collègues.

La presse s'est faite l'écho d'une rencontre entre le ministre de la Santé et ces jeunes médecins. Je prie le Gouvernement de nous renseigner sur son appréciation de ce dossier et sur ses intentions.

M. Claude Hêche, ministre de la Santé: J'aimerais également dire à cette tribune que le Gouvernement partage l'inquiétude de la situation telle qu'elle se présente parce qu'effectivement les médecins-assistants travaillent dans des conditions difficiles, voire très difficiles.

J'ai rencontré, pas plus tard qu'hier, une délégation du comité et j'ai fait part de ma volonté de trouver tout d'abord un terrain d'entente entre parties, entre les médecins-assistants et également avec la direction générale du CGH.

En parallèle et pour des questions aussi de courtoisie et de bon fonctionnement, j'ai pris langue avec M. Christie, directeur général du CGH, pour lui indiquer mon appréciation de la situation et ma volonté aussi de trouver, voire de dégager des solutions. Ce qui a été retenu, c'est qu'au début ou dans le courant du mois de janvier, les deux parties vont se réunir, et feront part, chacune de leur côté, d'une appréciation de la situation et formuleront des propositions concrètes visant à une amélioration plus que sensible de la situation.

Simplement, ce que je ne peux pas indiquer à cette tribune pour l'instant, ce sont les conditions d'amélioration qui seront apportées puisque plusieurs revendications ont été déposées auprès du directeur du CGH. Mais je puis vous dire que les conditions de négociation se sont nettement améliorées et qu'il y a un engagement de la part du CGH et des médecins-assistants à trouver une solution, ceci dans les meilleurs délais, par priorités et par étapes et bien sûr dans le courant de l'année prochaine.

M. Pierre-Alain Fridez (PS): Je suis satisfait.

Future politique agricole fédérale

M. Germain Hennet (PLR): A peine le dossier de la politique cantonale agricole clos que s'ouvre à nouveau celui de la future politique agricole fédérale, la politique agricole 2007. Une procédure de consultation, qui se termine ces jours-ci, prévoit un certain nombre de points forts dont les proposi-

tions d'adapter la loi sur l'agriculture, le droit foncier rural et le droit sur le bail à ferme agricole, de même que la législation sur les épizooties.

Le Gouvernement peut-il renseigner le Parlement s'il a participé à cette consultation et si l'ensemble du document mis en consultation par la Confédération, c'est-à-dire par l'Office fédéral de l'agriculture, va vers un soutien à l'agriculture et, le cas échéant, aussi vers une meilleure protection des consommateurs?

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Le Gouvernement jurassien, Monsieur le Député, participe à toutes les consultations, les grandes et les petites. Alors, celle-ci, naturellement qu'il y a participé. Il a clos le dossier lors de sa dernière séance, c'est-à-dire il y a deux jours et j'ai vu ce matin sur mon bureau la réponse signée, au nom du Gouvernement, par notre président et notre chancelier. Donc, cette réponse va être adressée au Conseil fédéral avant Noël, le délai étant porté au début de l'an prochain.

C'est une vaste consultation, vous l'avez dit vous-même, sur un ensemble de dispositions qui touchent à la politique agricole qu'on entend mettre en place à partir de 2007. Je dirais, parce que je ne peux pas entrer dans tous les domaines particuliers (notre réponse comporte je crois une cinquantaine de pages), que le Gouvernement s'est montré particulièrement critique vis-à-vis des propositions du Conseil fédéral sur cette nouvelle politique agricole. En fait, vous savez qu'on entend insuffler plus de concurrence et plus de marché. Il nous apparaît que le but, s'il peut être encore soutenu, doit naturellement aussi être atteint à marches mesurées et qu'il y a un certain nombre d'options qui sont prises – on avait par exemple évoqué ici le transfert des compétences s'agissant des contingentements laitiers – ou qui devront être prises qui ne vont pas exactement dans le sens des intérêts de l'agriculture, en particulier de l'agriculture jurassienne. Puisque nous nous sommes fixé comme objectif de maintenir en tous cas 1'000 exploitations agricoles à plein temps viables, nous avons, de manière constructive, apporté notre contribution dans ce débat, mais de manière assez critique.

M. Germain Hennet (PLR): Je suis satisfait.

Suivi de la résolution de l'Assemblée interjurassienne concernant la LiLAVI

M. Jean-Michel Conti (PLR): Comme nous sommes à Courroux, j'aurais une question pour le ministre Hêche parce qu'elle s'adresse à la fois au Gouvernement, par son président, puisqu'elle traite de politique interjurassienne et puis elle concerne aussi le ministre des Affaires sociales parce que la question porte sur le dossier LAVI.

Afin de préserver le crédit de l'Assemblée interjurassienne, le Gouvernement jurassien se doit d'assurer un suivi aux résolutions qu'elle vote. Certes, ce n'est pas une obligation juridique puisque la résolution n'a pas de caractère obligatoire mais il s'agit d'un devoir politique évident.

En février 1997, autrement dit il y aura tantôt cinq ans, je dis bien cinq ans, l'AIJ votait une résolution demandant aux deux gouvernements d'instaurer une collaboration intercantonale concernant l'application de la LAVI, avec un accent particulier dans les domaines de l'information et de la prévention de la maltraitance sur les enfants. Du côté bernois, le dossier a été confié à l'Office de prévoyance sociale. Selon les informations que m'a communiquées cet office, il a été dit que les discussions étaient suspendues dans la mesure où notre Canton avait un certain retard, pour ne pas dire un retard certain, en matière de droit cantonal LAVI et du fait que le Jura n'avait pas encore adopté une loi introductive. Or, c'est chose faite puisque nous avons, Mesdames et Mes-

sieurs, tous ensemble adopté il y a quelques semaines, voire quelques mois, la loi cantonale introductive à la LAVI. Par conséquent, selon Berne, «Dès que cette loi jurassienne sera adoptée» donc elle l'est «les deux cantons pourront reprendre les discussions dans le but de réaliser la résolution de l'AIJ.»

Les discussions ont-elles repris? Si oui, où en sont-elles? Si non, pourquoi?

M. Claude Hêche, ministre des Affaires sociales: Monsieur le député Jean-Michel Conti a fait le tour d'horizon sur l'évolution de ce dossier. Je puis lui répondre très brièvement que tout d'abord les contacts sont réguliers. Je suis un tout petit peu surpris, sans mettre bien sûr en cause les informations que vous venez de donner à cette tribune Monsieur le Député, qu'on ait dit qu'on attend des nouvelles de mes services. A cela s'ajoute qu'il y a non seulement un souhait mais une volonté du côté du Gouvernement de suivre attentivement ces résolutions, non pas simplement à son niveau mais aussi de la faire par l'intermédiaire des chefs de service. Le chef du service concerné est membre de l'Assemblée interjurassienne; il y donc encore une double raison, disons, d'assumer ses propres responsabilités par rapport à la casquette supplémentaire qu'il porte.

A ma connaissance, les contacts sont réguliers mais je sais qu'il y a tout de même quelques divergences par rapport à la structure existant au niveau biennois et par le fait qu'il y a une divergence entre la région de Bienne et la partie francophone du Jura bernois. Mais je vais m'assurer que nous puissions accélérer ce processus et, en tout cas pour ce qui nous concerne, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, notre dispositif légal permet justement de renforcer cette collaboration. Nous allons nous atteler à cela dans les plus brefs délais.

M. Jean-Michel Conti (PLR): Je suis satisfait.

Formation exigée des formateurs en établissements de la HEP-BeJuNe

M. Jean-Louis Chételat (PDC): La mise en œuvre de la HEP-BeJuNe a entraîné bon nombre de changements, dont les FE; je veux parler bien sûr des formateurs en établissement, autrement dit des maîtres de stages.

Il semblerait que le cursus demandé pour accéder à cette fonction est tellement complexe et mobilisateur de temps que cela n'intéresse plus grand nombre d'enseignants. Cela se traduit par un déficit important de classes de stages dans l'école publique jurassienne.

Le malaise est encore plus pesant lorsque l'on sait que ces classes de stages sont indispensables à la formation des étudiants fréquentant l'Institut pédagogique à Porrentruy et que ces derniers pourraient être contraints d'effectuer leurs stages dans le Jura bernois ou dans le canton de Neuchâtel.

Aussi, je demande au Gouvernement s'il peut confirmer cette problématique. Si oui, qu'entend-il entreprendre pour remédier à cette situation?

Mme Anita Rion, ministre de l'Education: Dans le cadre de la mise en place de la HEP, il faut savoir qu'il a été souhaité et voulu un renforcement du rôle, de la durée et de modalités de la formation pratique. C'était là un vœu du comité stratégique mais il découle en fait de normes de la CDIP.

Les FE (formateurs en établissements), anciennement les maîtres de stage, ont aussi vu leur statut amélioré, par rapport à ces changements, en tout cas pour le Jura. Pour l'instant, dans le Jura, nous avons actuellement assez de maîtres de stage, de FE comme vous les appelez; c'est un très joli mot mais qui nous a causé passablement de soucis. Je suis d'ailleurs déjà intervenue plusieurs fois à cette tribune pour parler des formateurs en établissements. En fait, le problème

est encore plus crucial dans le Jura bernois et dans le canton de Neuchâtel, ce qui fait que cela m'étonne un peu que nos enseignants aillent faire des stages où il y a des difficultés encore plus marquées.

Concernant la formation maintenant, je crois qu'on a manqué peut-être une chose, c'est la communication et les explications nécessaires aux enseignants de nos écoles. Pour le début janvier sont prévues des séances d'information dans toutes nos écoles pour les enseignants, pour un peu expliquer ce que feront, ce que doivent faire les formateurs en établissements. Et dans quelques mois, une nouvelle campagne de recrutement, si je puis dire, des FE va être lancée et c'est là que nous pourrions avoir de réelles difficultés si, auparavant, nous n'avons pas fait cette campagne d'information.

Pour l'heure, en janvier-février 2002, c'est l'information auprès des écoles qui est en premier lieu l'objectif du Département. Ensuite, si on a des problèmes, il faudra remonter au comité stratégique pour voir en fait exactement pourquoi il y a des difficultés, si c'est au niveau du statut ou si c'est vraiment la charge que nous devons modifier.

M. Jean-Louis Chételat (PDC): Je suis satisfait.

Sécurité au travail dans l'agriculture

M. Gérald Meyer (PDC): La sécurité au travail dans l'agriculture est à n'en pas douter bien complexe, au vu de l'évolution des structures et de la technique dans ce secteur économique.

Pour vulgariser la connaissance et les moyens à disposition en la matière, ceci se pratique au niveau de la formation de base des jeunes apprentis agriculteurs; certains cours spécifiques traitent de cette manière ou s'intègrent au travers d'autres, en particulier aux cours pratiques.

Pour les entreprises agricoles qui emploient de la main-d'œuvre salariée, tombant sous le coup de la loi sur l'assurance-accidents, elles sont contrôlées, si mes informations sont justes, par le Service des arts et métiers et du travail. Mais, pour la grande majorité d'entre elles, qui n'emploient pas de salariés tombant sous le coup de l'assurance-accidents, un changement semble être intervenu pour faire appliquer ces dispositions de sécurité. Je demande au Gouvernement quels sont ces changements et qui, sur le plan cantonal, au sein de l'administration, est chargé de conseiller et de faire appliquer les dispositions légales en vigueur. A-t-on recours à des personnes ou à des institutions spécialisées extérieures au Jura pour précisément contrôler ou conseiller le service en charge de cette mission?

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Oui, Monsieur le Député. En fait, le Service cantonal des arts et métiers et du travail est autorité d'application et de surveillance de la LAA (loi fédérale sur les accidents). C'est-à-dire en fait qu'on contrôle les normes de sécurité dans les entreprises. Dès lors qu'une entreprise agricole emploie du monde, des travailleurs, nous intervenons pour, à l'instar des entreprises artisanales ou industrielles, contrôler ces normes de sécurité et de prévention des accidents.

En accord avec les partenaires, nous avons décidé de procéder maintenant aux vérifications à l'origine des constructions agricoles comme des constructions artisanales et industrielles. Ceci est tout à fait compréhensible pour des questions de rationalité de moyens, d'économies, de coûts. On ne va pas faire défaire à une entreprise agricole ce qui a été mal fait par la suite; il vaut mieux vérifier les plans; et c'est ce qui se passe. Donc, le Service cantonal des arts et métiers et du travail va vérifier les plans des nouvelles constructions agricoles, ceci en collaboration avec un service spécialisé en matière de constructions agricoles qui est situé à Moudon et aussi avec l'Institut agricole du Jura. Et ce sera

fait sans provoquer de retards aussi dans les procédures puisque ces vérifications interviennent dans le délai prévu pour les oppositions.

Donc, en fait, il s'agit là d'une vérification nouvelle. Je sais que les agriculteurs sont sensibles à toutes ces interventions successives de l'Etat mais elles sont, en tout cas cette dernière intervention, véritablement en faveur de l'agriculture et elles devraient ne provoquer aucun retard dans les procédures de construction.

M. Gérard Meyer (PDC): Je suis satisfait.

Décision du Tribunal fédéral relative aux hospitalisations en division privée

M. Rémy Meury (POP): La récente décision du Tribunal fédéral des assurances concernant le financement par les cantons des soins médicaux dispensés dans un hôpital subventionné lorsqu'un patient est assuré en privé ou semi-privé est inquiétante. Nous estimons que la LAMal doit avoir pour objectif de préserver exclusivement l'assurance-maladie de base. La décision du Tribunal fédéral des assurances indique que des lacunes existent dans la loi, qui semblent ainsi favoriser le secteur des assurances complémentaires.

On peut décemment penser que si les cantons sont amenés à financer ces soins, ils ne consentiront sans doute pas à augmenter globalement leur contribution à la réduction des primes d'assurance-maladie. Ce sont donc les personnes de condition modeste qui pâtiront de cette situation.

Pour éviter cette absurdité, la LAMal doit donc être modifiée pour qu'elle préserve l'assurance de base. Aussi, nous demandons au Gouvernement quelle est sa position sur ce point et, le cas échéant, s'il a entamé des démarches dans ce sens auprès des autorités fédérales.

M. Claude Hêche, ministre de la Santé: Au préalable, je partage aussi l'inquiétude exprimée à cette tribune par Monsieur le député Rémy Meury et j'aimerais tout d'abord rappeler que l'enjeu de la décision du Tribunal fédéral des assurances, qui faisait suite à une procédure qui était menée à l'encontre du Département cantonal de la Santé du canton de Genève, provoquerait, au niveau national, des charges estimées entre 800 millions et 1 milliard de francs pour l'ensemble des collectivités publiques, je précise cantons et communes. Nous avons établi une évaluation de cette incidence au niveau cantonal: cela représenterait une charge supplémentaire estimée entre 5 et 7 millions de francs.

Sur la première question que vous posez, le Gouvernement – déjà dans le cadre de sa consultation et il l'a confirmé lors d'une consultation menée par la Conférence suisse des chefs de département de la santé – s'est toujours opposé à la mise en application des principes d'une telle décision qui a été retenue par le Tribunal fédéral des assurances.

A cela s'ajoute que l'organisation est menée au niveau national, en l'occurrence par Jean-François Roth, représentant du Gouvernement auprès de la Conférence des gouvernements suisses. Par sa voix, nous nous sommes exprimés pour soutenir une démarche officielle de ladite conférence auprès du Conseil fédéral visant justement à ce que celui-ci propose aux Chambres fédérales un arrêté fédéral urgent allant dans le sens d'une clarification de la loi sur l'assurance-maladie et n'allant justement pas dans le sens de la décision prise par le Tribunal fédéral des assurances.

Donc, je puis vous indiquer la position du Gouvernement jurassien et également les différentes démarches qui ont été entreprises ces derniers jours et qui pourraient encore se poursuivre dans les prochaines semaines.

M. Rémy Meury (POP): Je suis satisfait.

3. Elections au Parlement

4. Elections au Gouvernement

Le président: Nous arrivons maintenant à un point important de l'ordre du jour, les élections. Comme cela est pratiqué chaque année, je vous propose de lier les points 3 et 4 de notre ordre du jour et je demande aux présidents de groupe de présenter leurs candidats. A qui puis-je donner la parole?

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe: Permettez-moi, avant de vous présenter notre candidat à la présidence, d'exprimer, au nom du groupe PCSI et en mon nom personnel, ma plus vive gratitude au président Marcel Hubleur, qui conduit nos débats pour la dernière fois en ce jour. Aussi bien dans les sessions plénières qu'aux séances du Bureau, le président sortant a favorisé le bon essor de nos travaux en usant de l'écoute active et de l'affabilité qui lui sont largement reconnues. Par sa présence assidue aux multiples représentations découlant de son mandat, il a su associer avec bonheur notre Législatif à la vie publique et associative aussi bien dans le Canton qu'à l'extérieur. Merci, Monsieur le Président, pour la mission bien accomplie.

Dans le même élan, je tiens aussi à témoigner la reconnaissance de notre groupe au président du Gouvernement Claude Hêche qui est parvenu à conjuguer le péremptoire de l'Exécutif avec les exigences des parlementaires pour mener les affaires cantonales à bon port. «Fluctuat nec mergitur», ce n'est pas toujours une sinécure d'affronter l'équipage, s'agit-il des chefs de groupe au Bureau ou de tous leurs collègues du haut de cette tribune. Merci.

Maintenant, j'ai la joie et l'insigne honneur de vous présenter la candidature de Vincent Theurillat à la présidence du Parlement jurassien pour l'année à venir. La bonne connaissance que vous avez de l'actuel vice-président m'épargne une longue présentation de celui qui, ayant assumé la présidence du groupe PCSI, est bel et bien habitué aux travaux du Bureau et donc à la préparation et à la conduite harmonieuse des séances. Membre remplaçant de la CGF, il est également bien initié aux questions et aux finesses touchant les dossiers les plus importants de la République. Par ses activités professionnelles aussi, Vincent Theurillat a acquis la maîtrise et l'entregent nécessaires à la bonne gestion des affaires publiques, dans le respect des interlocuteurs, la ponctualité et le bon sens. Ajoutez à ces compétences indispensables, la pondération, le sens de l'analyse et la gentillesse naturelle, qualités humaines unanimement reconnues à Vincent Theurillat, et voilà tout tracé le portrait idéal d'un président qui saura faire rimer détermination avec conciliation. Par avance, je vous remercie toutes et tous de la confiance que vous allez témoigner à Vincent Theurillat, ainsi qu'aux vice-présidents, en l'élisant à la présidence du Parlement pour l'année 2002.

Par la même occasion et toujours au nom du groupe PCSI, je vous propose la candidature de Pascal Prince au poste de scrutateur suppléant. Député au Parlement depuis quatre ans, devenu papa tout récemment et vivant depuis quelques mois à Soyhières, Pascal Prince assume déjà ce mandat actuellement. Merci de lui renouveler votre soutien.

M. Charles Froidevaux (PDC), président de groupe: Dynamique et engagée, franche et directe, dévouée et compétente, tel pourrait être sommairement brossé le portrait de la personne que j'ai à présent le plaisir, le privilège et l'honneur de présenter, au nom du groupe PDC, à la première vice-présidence de notre Parlement. Vous l'avez tous reconnue: il s'agit en effet de notre collègue Madeleine Amgwerd, actuellement deuxième vice-présidente.

Native de Bienne où elle a passé sa jeunesse et effectué une partie de ses études, Madeleine Amgwerd vit depuis près de trente ans à Delémont. Si, durant de nombreuses

années, elle a consacré le plus clair de son temps à sa famille et à l'éducation de ses trois enfants, aujourd'hui adultes, Madeleine Amgwerd n'en est pas moins restée très active dans la vie publique. Elle s'est tour à tour engagée dans diverses associations et institutions humanitaires, puis dans le cadre d'associations de parents d'élèves avant d'entrer en politique, en 1984, lorsqu'elle accède au Conseil de ville de Delémont. Ses compétences et ses qualités rapidement reconnues, d'autres responsabilités lui ont inmanquablement été proposées. C'est ainsi que depuis 1996, elle est membre de l'exécutif delémontain, responsable des finances, tâche qu'elle assume parfaitement; l'amélioration constante de la santé financière de la capitale jurassienne en est une preuve tangible.

Sans vouloir dresser une liste exhaustive de ses activités et de ses engagements, j'ajouterai encore que Madeleine Amgwerd a siégé également au sein de l'Assemblée interjurassienne depuis son institution jusqu'en 1999 lorsqu'elle a décidé de céder le flambeau. Présidente active des femmes PDC du Jura, notre collègue connaît également la signification des mots: écoute, investissement personnel, dévouement.

Comme vous pouvez le constater, chers collègues, les qualificatifs dont j'ai usé au début de cette brève présentation collent parfaitement à la personnalité de Madeleine Amgwerd qui mérite incontestablement votre confiance. Aussi, je la remercie vivement à vos suffrages et vous remercie par avance de votre soutien.

Au poste de scrutateur, notre groupe vous propose de renouveler votre confiance à notre collègue Michel Simon. Grand pêcheur, non pas devant l'Eternel mais de truites, de carpes et occasionnellement de saumons en Alaska, notre bientôt jeune directeur retraité de l'AJADA s'est mis une nouvelle fois à notre disposition avec le sourire pour suppléer avantageusement au vote électronique auquel nous avons sagement renoncé pour l'instant. Ses qualités, son dévouement et son amabilité sont à présent connus et reconnus de tous; dès lors, nul doute que vous lui accorderez également une nouvelle fois votre soutien et je vous en remercie par avance.

Pour clore la liste des candidatures démocrates-chrétiennes, notre groupe a encore l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur le ministre Gérald Schaller à la vice-présidence du Gouvernement. Enfant de la Haute-Ajoie, né en 1954, marié et père de famille, il réside à Porrentruy. Membre de l'Exécutif cantonal depuis 1995, il n'est plus nécessaire de présenter dans le détail celui qui, depuis bientôt deux législatures, tient d'une main ferme et énergique, mais avec un succès certain, les cordons de la bourse de l'Etat.

Quel rôle ingrat que celui de ministre des finances! Et pourtant, c'est certainement le plus courtisé de tous les membres de l'Exécutif. Il l'est en tout temps, quelles que soient les indications du baromètre conjoncturel! En période de vaches grasses, il sait bien que ceux qui le courtisent en veulent prioritairement à son argent. En période de disette, il est l'objet d'incessantes pressions, la cible de coalitions étonnantes mais éphémères.

C'est principalement la période des vaches maigres que le ministre Gérald Schaller connaît depuis son entrée au Gouvernement, lui qui a dû consacrer l'essentiel de son énergie, heureusement généreuse et sans faille, au rétablissement des finances cantonales. Ce défi audacieux, considéré de prime abord comme «mission impossible», le ministre Schaller l'a relevé. Grâce à sa volonté, sa persévérance, sa capacité à gérer sereinement les situations les plus délicates, l'objectif fixé serait aujourd'hui atteint. Malheureusement, de récentes décisions inquiétantes, indépendantes de sa volonté, constituent autant de nouveaux obstacles à surmonter sur le chemin escarpé et malaisé de l'équilibre financier du compte de fonctionnement de l'Etat.

Mais nous ne doutons pas, qu'une fois encore, notre ministre des finances saura faire contre mauvaise fortune bon cœur et remettre courageusement l'ouvrage sur le métier. Car vous le savez, c'est un homme de tempérament, qui a le sens du devoir et de la collégialité que notre groupe vous présente, pour la deuxième fois depuis son entrée en fonction, à la vice-présidence de l'Exécutif cantonal. Nous le recommandons vivement à vos suffrages. La confiance que vous allez une nouvelle fois lui accorder massivement, nous en sommes persuadés, il la mérite, lui aussi, amplement.

Je ne voudrais pas conclure cette intervention sans adresser à mon tour encore mes sincères remerciements aux présidents sortants, à notre président du Parlement d'une part et au président du Gouvernement d'autre part. J'aimerais, au nom du groupe démocrate-chrétien, leur dire notre reconnaissance pour l'intense activité déployée tout au long d'une année riche en événements et en émotions parfois très intenses. Je leur adresse remerciements et félicitations pour leur engagement sans faille au service de nos institutions.

M. Alain Schweingruber (PLR), président de groupe: Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir, l'honneur et l'avantage de vous présenter, pour la présidence du Gouvernement durant l'année 2002, la candidature de la vice-présidente de notre Exécutif, Madame la ministre Anita Rion.

Depuis sept ans à la tête du Département de l'Education, elle a su se familiariser aux spécificités du domaine de l'enseignement et de l'éducation, du sport, de la culture et du patrimoine historique, entre autres domaines. Avec opiniâtreté, elle défend ses dossiers, souvent ardu, et sait aussi faire preuve d'ouverture. Sans faire de concessions inutiles, elle a cependant toujours fait preuve également de collégialité au sein de l'équipe gouvernementale. Ayant déjà eu l'occasion de présider le collège exécutif à une reprise, il ne fait pas de doute qu'elle saura accomplir sa tâche avec succès durant cette dernière année de la législature. Nous vous remercions de bien vouloir lui accorder votre confiance.

Je profite de l'occasion pour vous proposer également la candidature de Monsieur Fritz Winkler comme scrutateur. Il occupe déjà cette fonction depuis de nombreux mois et il le fait avec brio. Lui n'est pas un homme de l'eau, c'est plutôt un homme de la terre; c'est dire précisément qu'il a les pieds sur terre et je ne puis dès lors que vous le recommander.

Je saisis également l'occasion pour adresser mes plus vifs remerciements, au nom du groupe libéral-radical, à notre président du Parlement sortant, Monsieur Marcel Hubleur, qui, durant toute cette année, a accompli sa tâche avec brio et efficacité. Marcel Hubleur a fort bien représenté le Parlement jurassien et les institutions jurassiennes dans leur ensemble, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canton. Merci Marcel pour ton travail et ta disponibilité.

Je remercie également le président du Gouvernement Claude Hêche pour son travail, pour son labeur, dans son département bien sûr mais également à la tête du Gouvernement. Je pense qu'il aura un peu plus de temps maintenant durant l'année qui vient pour plancher sur d'épineux dossiers, un en particulier. Il peut compter, je pense, sur la collaboration et sans doute aussi sur les critiques positives que le Parlement formulera sur ce dossier.

Je saisis enfin l'occasion de cette tribune pour préciser que le groupe libéral-radical soutiendra toutes les candidatures officielles qui seront présentées ce jour.

M. Pierre-André Comte (PS), président du groupe: Le groupe socialiste a le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature du député Ami Lièvre à la deuxième vice-présidence du Parlement, un camarade et collègue de grande qualité, fin connaisseur de l'institution parlementaire qui, fort

de la pleine et entière confiance de son parti, mérite la vôtre, que nous sollicitons en son nom.

Né le 31 juillet 1938, Ami Lièvre est depuis toujours citoyen de Courtemaîche, son village d'origine où il a installé sa famille. Il est ce qu'on appelle une «figure» d'Ajoie, sa région natale à laquelle il voue une réelle et vraie passion. Attaché à la liberté de son peuple, il a pris sa part au combat de l'indépendance du Jura. Ses racines descendent profondément dans la terre jurassienne, là où, sous le regard vigilant de leur meilleur ami, les eaux souterraines du Jura tabulaire se préservent des pollutions sacrilèges.

Ingénieur chimiste de l'Université de Berne, titulaire d'une formation post-grade de l'EPFZ en gestion des eaux, Ami Lièvre a travaillé comme adjoint du chef du Laboratoire des eaux du canton de Berne durant dix ans. Le 12 janvier 1979, il est nommé chef du Laboratoire des eaux de la République et Canton du Jura. Dès 1979 à Porrentruy, puis dès 1982 à Saint-Ursanne, Ami Lièvre a mis en place un laboratoire d'analyses performant, étoffé dès 1985 pour faire face aux problèmes liés à la construction de la Transjurane.

Suppléant puis député au Parlement jurassien de 1979 à 1982, et député depuis 1999, Ami Lièvre sera entre autre conseiller communal de Courtemaîche, chargé de cours au Centre suisse de formation pour la protection de la nature, ou encore, depuis 1999, membre de la commission de gestion et des finances du Parlement jurassien. Auteur de nombreuses publications scientifiques sur les questions environnementales, notamment celles ayant trait à la qualité des eaux, il se classe parmi les meilleurs experts en cette matière. Il a notamment mené à bien une grande étude sur les eaux souterraines d'Ajoie, cela à la suite d'une décision du Parlement. C'est donc un serviteur émérite de l'Etat jurassien que nous vous proposons d'honorer en le désignant à la deuxième vice-présidence du Parlement. C'est aussi un homme exemplaire de fidélité à ses convictions et à ses amitiés auquel nous vous demandons d'accorder votre confiance. Militant du développement durable, il l'est bien entendu d'une politique conduisant à la protection de notre patrimoine environnemental, et plus sûrement encore de la lutte visant à l'amélioration des conditions d'existence des plus démunis et des laissés pour compte.

«Ceux qui manquent de courage ont toujours une philosophie pour le justifier», dit Camus, son auteur fétiche, en fustigeant une attitude exactement contraire à celle d'Ami Lièvre. Lui n'a jamais faibli devant l'effort, s'est toujours distingué par une grande capacité à l'action, action frappée de lucidité, de constance et de réalisme. Le groupe socialiste est honoré et heureux de proposer la candidature d'Ami Lièvre à vos suffrages et il vous remercie par avance de la confiance que vous accorderez à ce citoyen de cœur, cet agitateur d'idées et ce très bon fils du Jura.

Le groupe socialiste vous propose également de renouveler le mandat du député Pierre-Alain Fridez en tant que scrutateur suppléant. Voilà un deuxième député ajolot, parmi tous les autres, qui a conquis de longue date la confiance de ses pairs, lesquels ne manqueront pas de la lui confirmer une nouvelle fois.

Permettez-moi maintenant, chers collègues, d'adresser les remerciements du groupe socialiste à Monsieur Marcel Hubleur, président du Parlement sortant, un homme de la plus excellente compagnie, constamment à l'écoute, diplomate tout en restant personnalité de caractère. Pour l'avoir côtoyé à plusieurs reprises dans ses «représentations officielles», je peux vous dire que Marcel a rempli sa fonction avec une grande dignité et a fait honneur au Jura, son canton et pays dont il a défendu avec détermination les droits fondamentaux, en particulier celui à l'autodétermination et à l'unité du peuple jurassien. Merci à Marcel Hubleur pour ce qu'il a fait et continuera de faire.

Nos remerciements vont bien sûr à Claude Hêche, notre camarade de parti qui, malgré les turbulences politiques, a assumé en 2001 la présidence du Gouvernement avec talent, sans jamais mélanger les genres, avec le souci constant de placer les intérêts généraux du Jura au-dessus des contingences partisanes. L'année dernière, je vous disais que Claude Hêche «avait toutes les qualités pour redevenir un excellent président du Gouvernement». La prédiction était certes facile, et peut-être même superflue. Cela n'empêche, avoir si clairement raison procure une réelle joie intérieure. Merci à Claude pour son action et bonne chance pour un avenir politique que nous te souhaitons riche de satisfactions personnelles.

Je ne terminerai évidemment pas sans adresser mes vœux de succès aux autres candidats présentés ce jour au Parlement et que le groupe socialiste soutiendra. Je pense immédiatement à Vincent Theurillat à la fonction de président du Parlement, dont nous ne doutons pas un instant qu'il sera très bon et parfaitement digne de notre confiance. J'évoque aussi les candidatures de Mme Madeleine Amgwerd à la première vice-présidence, de MM. Michel Simon et Fritz Winkler aux postes de scrutateur et de Pascal Prince à celui de scrutateur suppléant.

Le groupe socialiste appuiera de même les élections de Madame la ministre Anita Rion à la présidence du Gouvernement et celle de Monsieur le ministre Gérald Schaller à la vice-présidence de notre Exécutif.

Le président: Qui souhaite encore s'exprimer? Autres propositions? Il n'y en a pas. Je prierais les scrutateurs suppléants, MM. Prince et Fridez, de s'approcher de la tribune afin de distribuer les bulletins de vote. Mesdames et Messieurs les Députés, les scrutateurs souhaiteraient que les bulletins de vote ne soient pas pliés; si vous le souhaitez, déposez-les tels que dans l'urne; vous faciliteriez ainsi grandement le dépouillement. Je vous en remercie d'avance.

(Les scrutateurs distribuent puis récoltent les bulletins de vote.)

5. Motion no 670

Radiodiffusion et télédiffusion des débats parlementaires: création d'une radio et d'une TV parlementaires

Claude Laville (PCSI)

Le 29 mai dernier, le Gouvernement a transmis au Parlement le message relatif au crédit d'ouvrage destiné à financer le réaménagement du Palais de justice pour y installer entre autres le Parlement et ses services.

Alors que cette installation du Parlement sera durable, et à l'aube du 21^e siècle, celui de la communication, il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas pensé à équiper ce bâtiment des infrastructures nécessaires à une diffusion en direct à la télévision et sur internet des débats parlementaires.

Rapprocher le citoyen de ses élus doit être un souci permanent des autorités. Les citoyens jurassiens ont toujours été très intéressés par la chose publique et les débats politiques. La diffusion des questions orales sur les ondes de Fréquence Jura est très écoutée. Mais les Jurassiens sont frustrés car les grands débats qui concernent leur avenir ne sont pas diffusés. Et nous devons constater que compte tenu de l'ampleur de la matière traitée en une journée de Parlement, il est difficile pour les médias de donner un compte rendu complet des débats parlementaires.

Aussi, nous estimons pertinents de prévoir la diffusion en direct des débats sur un canal radio spécial ainsi que sur une chaîne TV particulière. La diffusion des débats sur internet, à

l'instar de ce qui se pratique dans d'autres parlements, est également inéluctable.

La mise sur pied d'un canal de radio parlementaire pourrait se faire en collaboration avec la radio locale RFJ. De même, la mise sur pied d'une télévision parlementaire pourrait se faire en collaboration avec la TV régionale.

Il serait possible de diffuser les débats en direct ou en différé sur le câble, par exemple en collaboration avec les différents téléseaux.

La création d'une radio et d'une télévision parlementaires permettrait:

- la diffusion des débats du Parlement,
- les conférences de presse du Gouvernement et des commissions parlementaires.

La radio et la télédiffusion des débats et des conférences de presse permettront de promouvoir la démocratie et de favoriser le rayonnement et la transparence de l'Institution. Elle va permettre aux députés de communiquer aux Jurassiennes et aux Jurassiens des informations jugées utiles à la bonne compréhension des dossiers, des projets, des lois et des règlements qui les touchent dans leur quotidien. Ces retransmissions assureront pour les citoyens une meilleure connaissance des multiples tâches des députés et permettront à la population de suivre les délibérations des élus. Elles contribueront à rapprocher à coup sûr le peuple et ses élus.

Ce projet s'inscrit également dans le concept de la nouvelle loi sur l'information du public, qui confirme le droit à l'information de la part du citoyen.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement la création d'une radio et d'une télévision parlementaire en collaboration avec les radios et TV locales adaptées aux besoins de la République et Canton du Jura et la mise sur pied d'une diffusion des débats et des conférences de presse sur internet. Le Gouvernement est invité à présenter rapidement les aménagements nécessaires pour adapter son projet de réaménagement du Palais de justice en conséquence de ces besoins.

Comme la commission parlementaire est déjà saisie du projet, je demande que cette motion, à l'instar de celle liée à la N16 déposée et votée récemment, soit traitée en urgence.

M. Claude Laville (PCSI): L'objectif de la motion que j'ai déposée durant cette année s'inscrivait en particulier dans un objectif de transparence des débats parlementaires. Je crois qu'elle s'inscrit aussi dans ce besoin de répondre à ce souci d'information qu'ont toujours eu les députés vis-à-vis de la population et ce besoin d'information de nos citoyens de savoir ce qui se passe dans notre Parlement. Elle s'inscrit également dans le prolongement de la loi sur l'information du public qui sera présentée prochainement au Parlement et qui consacre justement le principe du droit à l'information du public. Elle s'inscrit aussi dans l'objectif d'améliorer la participation des citoyens à la vie démocratique, à la vie active, par une meilleure connaissance des débats parlementaires. Elle va permettre également – et c'est surtout à nous qu'elle s'adresse chers collègues – à chaque député de pouvoir communiquer avec les citoyens, avec les électeurs, de façon à pouvoir transmettre en direct – quand je dis en direct, s'entend sans un filtre journalistique – ce que nous avons à dire.

Peut-être, et cela je le concède, que l'intitulé de la motion «création d'une télévision ou d'une radio parlementaire» n'est pas adapté. Je vous le concède parce que l'objectif, ce n'est pas de créer une TV étatique, avec des fonctionnaires qui seraient aux caméras, à la régie, etc., mais au contraire de s'inscrire dans un mandat de collaboration avec la radio locale, en l'occurrence Fréquence Jura, et avec la future télévision régionale. C'est bien dans cet objectif-là que s'inscrit cette motion.

Nous avons aussi la possibilité, si nous équipons la salle du Parlement de moyens de retransmission, de pouvoir mettre sur le «net» les débats parlementaires, qui permettront à des classes ou à des citoyens de sélectionner un débat et de le retranscrire soit en télévision, soit sur radio.

Le but, c'est d'essayer de faire en sorte que l'Etat, à l'aide des télévisions et des radios régionales, mette en place un canal supplémentaire qui fonctionnerait au moment où nos débats auraient lieu.

Pourquoi avoir fait cela maintenant? L'opportunité. Et bien, cette motion s'inscrivait, vous vous en souvenez, dans le débat sur le crédit pour la salle du Parlement parce que l'objectif, c'était de faire en sorte qu'au moins, même si on ne peut pas réaliser la totalité de la motion maintenant, que la salle du Parlement soit équipée sur le plan technique des moyens qui permettront de le faire. On doit aussi l'équiper de moyens modernes. Vous pouvez aller dans certaines salles de Parlement qui retransmettent les débats, les caméramen n'existent plus; ce sont des installations fixes qui permettent de retransmettre ces débats, de façon aussi à alléger les coûts de retransmission bien évidemment. La volonté, on l'a vu aussi dans le projet de la salle du Parlement, c'était d'avoir une salle où on pourrait éventuellement retransmettre les débats compte tenu de l'exiguïté de notre salle dans le nouveau projet.

Il y a également – le Parlement en sera saisi dans le courant de l'année 2002 – un projet s'agissant de la télévision régionale et on pourrait, à cette occasion, fixer un mandat à cette télévision régionale de gérer cette télévision parlementaire. En tout cas, le but est surtout maintenant d'entamer les discussions avec les partenaires.

Je sais qu'il y a des réticences à cette motion. Le Gouvernement, naturellement, la refuse parce qu'il n'a pas envie de créer une télévision parlementaire. Je pense que le président du Gouvernement l'expliquera tout à l'heure. Mais je le répète, ce n'est pas le but. Il y a des réticences parce que l'on n'est pas encore convaincu actuellement que les partenaires, à savoir Fréquence Jura ou la nouvelle télévision régionale qui a apparemment le même directeur, n'est pas convaincu encore actuellement de l'opportunité. Je veux bien l'admettre mais nous devons ici, à travers cette motion, nous préparer à entamer des négociations et se fixer un objectif pour, avec ce partenaire, le réaliser. Je comprends très clairement que les radios, actuellement, ne vont pas dire «oui» naïvement; elles vont essayer de négocier avec l'Etat jurassien quelle contrepartie l'Etat est prêt à mettre en place pour assurer cette transparence, pour assurer cette volonté d'information. On pourra inclure, comme je vous le disais, dans la législation qui permettra la création de cette nouvelle télévision, des mandats. C'est une mission de service public, à nous de cadrer qui doit le gérer.

Je pense qu'on doit aussi ne pas imaginer que tous les débats, de A à Z, seront dans un premier temps retransmis en direct mais, en fin de compte, les grands débats qui intéressent nos citoyens. Actuellement, ceux-ci sont un peu frustrés de ce qu'il reçoivent comme information. Je pense qu'il y a un intérêt démocratique. Nous avons actuellement une situation d'une presse qui ne peut pas retransmettre la totalité des débats et tout ce qui est dit. Souvent les députés – on les entend – sont frustrés au lendemain des retransmissions ou des comptes rendus et je pense que, grâce à la création de cette télévision régionale, enfin télévision parlementaire, on pourrait combler cette frustration.

Cela permet aussi, je vous le rappelle chers collègues, lorsque l'intégralité de vos propos sont transmis sur les ondes, de recadrer dans le contexte vos propos plutôt que simplement un bout de phrase dans un compte rendu dans le journal le lendemain. Cela vous permet d'établir les nuances, cela permet aux minorités d'exprimer très clairement leur position alors qu'actuellement c'est beaucoup plus

difficile parce que, on le comprend, retranscrire huit ou neuf heures de débat sur deux pages dans le Quotidien Jurassien ou cinq ou six fois dix minutes à Fréquence Jura le lendemain rend impossible l'apport de toutes ces nuances.

Donc, les premiers gagnants à l'acceptation de cette motion, ce sont les citoyens et les députés. C'est pour cela que je vous invite, chers collègues, à accepter cette motion. Pour l'instant, sérieusement, je ne vois pas les raisons pour lesquelles le Gouvernement refuse cette motion mais j'attends ses explications.

M. Claude Hêche, président du Gouvernement: Monsieur le député Claude Laville, entre le contenu écrit et signé de votre motion et le message que vous transmettez à cette tribune, je constate qu'il y a un changement important. Et je vais tout d'abord vous indiquer la position du Gouvernement, qui est bien sûr connue puisqu'il y a une proposition de rejet de cette motion mais la position du Gouvernement est liée au texte initial de la motion que vous avez déposée.

Tout d'abord, ce que j'aimerais dire à cette tribune, c'est que le problème soulevé par le motionnaire n'est pas inconnu d'autres législatifs, qui en sont néanmoins à des stades différents de réalisation. Alors je ne vais pas trop entrer dans le détail puisqu'il y a une attente importante pour fêter les nouveaux élus et les nouvelles élues. Mais ce que j'aimerais indiquer comme premier constat, c'est que l'investissement initial et l'engagement financier annuel seraient importants si l'on voulait diffuser en direct les débats d'un parlement, notamment à la télévision. Le matériel nécessaire est coûteux et la retransmission des débats nécessiterait l'engagement de personnel, notamment des techniciens et des journalistes. Alors, il vaut dès lors la peine de se demander si, en regard de ces coûts, la diffusion des débats en direct par la radio et la télévision répond à un véritable besoin auprès de la population.

Actuellement, Monsieur le député Claude Laville l'a indiqué et je le rappelle, la possibilité de diffuser en direct les débats existe déjà pour la radio locale. Toutefois, elle n'est utilisée que pour la retransmission des questions orales. La radio se limite volontairement à cette partie des débats, à notre connaissance non pas pour des raisons techniques ou financières mais en raison du peu d'attrait qu'aurait une diffusion de l'ensemble des débats auprès du public.

Sur la base de la situation actuelle, le Gouvernement estime que, d'une manière générale, il n'y a pas d'intérêt public à diffuser les débats du Parlement en intégralité et en direct car ils sont largement repris dans les médias le lendemain des séances. Il considère toutefois que dans certains cas précis, comme le traitement de dossiers particulièrement importants, une diffusion en direct pourrait répondre à un besoin de la population.

Le Gouvernement propose donc au Législatif de rejeter la motion, qui prévoit la création d'une radio et d'une télévision parlementaires. Il estime qu'elle nécessiterait la mise en œuvre de moyens disproportionnés, tant par rapport à la taille du Canton qu'en tenant compte de l'intérêt réel de la population pour ce genre de service.

Toutefois, afin de laisser toutes les options ouvertes pour l'avenir, le Gouvernement proposerait d'équiper la nouvelle salle du Parlement d'infrastructures modernes devant permettre à des diffuseurs privés qui le souhaiteraient de retransmettre en direct tout ou partie des débats du Parlement, à leur convenance. Ces infrastructures pourraient être les suivantes (j'en cite brièvement quelques-unes):

- des caméras fixes filmant en permanence la personne qui s'exprime à la tribune du Parlement et qui seraient reliées à des écrans placés dans les salles annexes du Parlement, permettant ainsi au public de suivre les débats en direct; cela permettrait aussi d'avoir des cassettes des différents débats,

pour suivre et analyser certaines séquences par la suite, par exemple dans une école;

- deux caméras internet; il pourrait être prévu de placer des caméras internet fixes pour une diffusion des débats sur la toile; il faut toutefois admettre qu'actuellement, la technologie ne permet pas une diffusion d'images en direct de bonne qualité sur internet; ce sera sans doute le cas à l'avenir; les emplacements et les connexions pour ce types de caméras devraient donc être prévus à cet effet;

- les aménagements nécessaires pour la prise de son et d'images.

Ces infrastructures permettraient à tout média qui le souhaite de diffuser tout ou partie des débats du Parlement, en direct ou en différé, en fonction de ses besoins. Elles donneraient également toute latitude au Gouvernement pour, le cas échéant et en fonction des besoins futurs, retransmettre en direct tout ou partie des débats du Parlement, en collaboration avec une radio ou une télévision régionale qui pourrait être intéressée.

Tout en proposant de rejeter la motion, le Gouvernement estime que les aménagements proposés vont dans le sens d'un équipement moderne et de la future salle du Parlement jurassien, à même de garantir une couverture médiatique des débats qui correspond aux besoins actuels et futurs de la population.

M. Pierre-André Comte (PS), président de groupe: La motion du député Claude Laville, pour intéressante qu'elle soit, est pour l'heure irréalisable. La question des coûts n'y est pas abordée, de même que celle de la proportionnalité, ou encore celle, décisive avec les deux précédentes, de la structure et malgré tout, cher collègue Laville, du personnel indispensable au fonctionnement d'une radio et d'une télévision parlementaires.

Cela dit, la préoccupation traduite dans cette motion est légitime. Elle vise à une meilleure information des Jurassiens sur le travail parlementaire, notamment en ce qui touche aux débats de fond, à ce que notre collègue Laville appelle «les grands débats qui concernent leur avenir». D'autre part, et incidemment, elle serait un instrument «de promotion» de la tâche accomplie par les députés, laquelle est souvent minimisée, parfois même raillée. Que le Parlement s'applique à faire connaître sa fonction, ses prérogatives et son rôle politique est chose en soi positive, et nous saluons cette volonté dans la motion no 670.

Nous pensons aussi que l'installation du Parlement au Palais de justice à Delémont doit être l'occasion d'équiper celui-ci des instruments de communication – informatiques en premier lieu – nécessaires à une formation la plus large et complète possible des Jurassiens. En prolongement de la motion présentement en débat, nous réitérons la demande que nous avons formulée à travers notre propre motion interne adoptée le 13 septembre 2000 par notre Parlement. Nous disions à l'époque de cette motion «qu'elle répond aussi à une exigence de conformité avec les moyens technologiques dont nous disposons aujourd'hui pour bien remplir la mission que les citoyens jurassiens nous ont confiée».

Nous sommes donc aujourd'hui dans le même état d'esprit, avec la réserve qu'il s'agit ici d'une ambition poussée peut-être trop loin en raison des questions fondamentales non résolues. Pourraient-elles l'être un jour? Peut-être et, dans la mesure où la motion du groupe PCSI conduit à doter notre Assemblée d'un instrument de travail supplémentaire et certainement utile, nous sommes d'accord de soutenir cette proposition sous la forme d'un postulat. J'invite donc le député Laville à prendre cette direction, cela de manière à maintenir ouvert le débat sur les moyens à mettre en œuvre afin, pour reprendre ses termes, d'assurer «pour les citoyens une meilleure connaissance des multiples tâches des députés», comme de «rapprocher le peuple de ses élus».

M. Michel Juillard (PLR): Le groupe libéral-radical reconnaît la pertinence de la motion de notre collègue Claude Laville. Si la réalisation d'une télévision parlementaire nous paraît difficile dans un proche avenir, ceci en raison des coûts et des chances de succès d'une future TV régionale, la création d'une radio parlementaire nous semble être une bonne idée, qui mérite d'être étudiée. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral-radical ne soutiendra pas la motion mais acceptera sa transformation en postulat.

M. Claude Laville (PCSI): Je crois que, comme je l'ai dit dans mon débat de la motion, que je suis certainement allé trop loin en demandant – ou en tout cas cela a été mal interprété, ce que je peux parfaitement concevoir (rires) – la création d'une radio et d'une TV parlementaires parce qu'on imaginait évidemment une infrastructure étatique. Je crois que la sagesse impose qu'effectivement de me rallier au postulat parce que je constate d'une part que le Gouvernement a déjà fait un pas en acceptant d'équiper la salle; c'était l'objectif premier en fin de compte. Et je crois qu'on ne peut pas décider, vous avez raison, de la création sans qu'on ait fait une analyse réelle de la possibilité d'avoir une télévision qui va relayer cela et que c'est seulement à travers un postulat qu'on pourra conduire cette étude.

Mais ce qui était surtout important et le Gouvernement l'a dit et c'est là que je suis rassuré, c'est qu'on va équiper la salle. A partir du moment où la salle est équipée, la suite dépendra de vous, chers collègues. Donc, j'accepte la transformation en postulat et je vous remercie de votre soutien.

M. Claude Hêche, président du Gouvernement: Moi j'aime bien Claude Laville, qui dit à cette tribune (rires) que sa motion a été très certainement mal interprétée. Je lis le titre «Création d'une radio et d'une télévision parlementaires». On ne peut pas avoir une lecture différente, Monsieur le Député (rires), mais comme je l'ai indiqué tout à l'heure à cette tribune, nous avons prévu l'équipement. Nous avons déjà, je dirais, quelque part anticipé cette problématique et Pierre Kohler me rappelait que cela va dans ce sens-là, soit prévoir les équipements pour essayer de se projeter dans le futur. Par rapport à l'évolution de la situation, le Gouvernement, dans sa grande sagesse, pourrait suivre les propositions formulées de l'acceptation sous forme de postulat.

Au vote, le postulat no 670a est accepté par la majorité du Parlement.

3. Elections au Parlement

4. Elections au Gouvernement

3.1 Président du Parlement

Bulletins délivrés:	60
Bulletins rentrés:	60
Bulletins blancs:	12
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	47
Majorité absolue:	24

Vincent Theurillat (PCSI) est élu par 46 voix; 1 voix éparse. (Applaudissements.)

M. Vincent Theurillat (PCSI), président élu du Parlement: Ouf! (Rires). Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, cher public et surtout chers amis, au moment où vos suffrages me portent à la présidence du Parlement jurassien pour l'année 2002, je tiens à vous exprimer mes re-

merciements pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder.

Cette élection me touche profondément d'autant plus qu'elle a lieu ici, à Courroux, porte d'entrée du Val Terbi et j'en salue ses représentants, au fond de la salle. L'honneur que vous me faites, je le reporte sur mes proches, mon amie et mes parents ici présents, mes amis, mon village d'origine et celui de Courroux-Courcelon, sur mon parti politique et surtout sur les électrices et les électeurs qui m'ont accordé leur confiance jusqu'à présent. Je le reporte aussi sur le Val Terbi, sur le district de Delémont. Je pourrais dire cela mais je le reporte surtout sur l'ensemble du Jura.

Il y a une année, lors de mon élection à la première vice-présidence, l'année 2001 s'annonçait sous de bons auspices, l'économie étant florissante. Mais, au cours des mois, des événements tragiques se sont produits: souvenez-vous du 11 septembre 2001 avec le drame frappant le peuple américain, entraînant une nouvelle guerre bien loin de nos frontières. Nous ne pouvons nous empêcher d'avoir une pensée émue pour toutes les victimes innocentes de ces drames. Il y a eu le drame du Gothard et du Parlement de Zoug, entre autres.

Sur le plan économique, une nouvelle crise se profile. Pas une semaine ne se passe sans que la presse ne nous annonce de nouvelles restructurations avec, à la clé, des licenciements par dizaines, voire par centaines de personnes: témoin Swissair qui paraissait pourtant une société bien solide. A toutes les personnes frappées par le drame de perdre son emploi va ma plus vive sympathie.

L'année 2002 s'annonce comme une grande année sur le plan politique et financier. Tous nos voisins verront, à partir du 1^{er} janvier prochain, l'introduction de l'euro, monnaie unique. Cet événement extraordinaire aura lieu sans nous, c'est vraiment dommage! Très dommage! Nous nous contenterons de voir entrer en vigueur les Accords bilatéraux.

Plus prosaïquement, pour notre pays, le peuple aura à se prononcer au mois de mars sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Acceptons-nous enfin de faire partie de cette organisation internationale? Je le souhaite ardemment.

Cette année sera aussi marqué par l'Expo.02, qui devrait nous permettre de nous remettre en question et, si possible, de nous rassembler étroitement, grâce aux énormes sacrifices financiers consentis. Il ne s'agit plus aujourd'hui de savoir si l'Expo est judicieuse ou non. Elle ouvrira ses portes! A nous de faire en sorte que nous en retirions le maximum!

Sur le plan cantonal, permettez-moi d'émettre quelques considérations. S'agissant de la santé, le nouveau plan hospitalier jurassien devra être adopté. C'est un dossier très délicat qui divise déjà nos districts. Il faudra bien abandonner notre traditionnel esprit de clocher pour voir le bien de l'ensemble du Jura sans oublier l'essentiel: les soins les plus appropriés à apporter aux malades, qu'ils habitent l'Ajoie, les Franches-Montagnes, la vallée de Delémont ou le fin fond du Val Terbi! Le Gouvernement a dans ses tiroirs un projet relatif aux allocations familiales. Nous attendons avec impatience des propositions concrètes qui devraient permettre d'améliorer la qualité de vie des familles les plus défavorisées. On parlera d'un plan directeur qui devrait fixer de nouvelles bases pour notre économie. «Jura Pays ouvert», autre grand projet visant à voir augmenter la population jurassienne à 80'000 âmes pour l'an 2020. Encore faudra-t-il s'en donner les moyens et faire preuve de beaucoup d'imagination. Dans nos dossiers, il sera aussi question de «Jura Agenda 21». Notre politique culturelle sera revue et mérite aussi qu'on y prête attention; il y a bien des améliorations à y apporter. Vous le voyez, Mesdames et Messieurs les Députés, il y a du pain sur la planche pour 2002.

La présidence du Parlement me donnera une chance supplémentaire de parcourir de long en large notre beau Canton que j'admire. J'ai passé ma jeunesse à Bourrignon, soit à 15

km de Porrentruy et autant de Delémont, à l'altitude des Franches-Montagnes, ce qui me permet de dire aujourd'hui que je me sens avant tout Jurassien à part entière plutôt que ressortissant d'un district.

Je voudrais maintenant, en mon nom personnel et en votre nom à tous, remercier sincèrement mon prédécesseur au perchoir. Nous garderons de Marcel Hubleur le souvenir d'un président qui avait, comme priorité constante, l'avancement des dossiers en faisant fi de toute autre considération. Nous savions déjà que ses talents naturels lui permettraient de conduire nos débats sans problèmes; il en a apporté la preuve. J'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec Marcel, que je qualifierais d'homme très courtois et très aimable. Le plus beau témoignage que je puisse lui rendre est de lui dire qu'il quitte sa charge avec nos regrets. Je lui souhaite plein succès pour ses projets futurs et beaucoup de bonheur dans sa vie familiale.

Mes remerciements vont aussi au président du Gouvernement Claude Hêche (encore un de Courroux) pour son dévouement, sa disponibilité et sa manière très distinguée de diriger les destinées de notre petit pays. Sans oublier les observateurs, qui sont régulièrement présents à nos séances. J'associe aussi aux remerciements les membres du Bureau du Parlement, le secrétaire Jean-Claude Montavon, assisté de Nicole Roth, ces personnes qui travaillent dans l'ombre – pas toujours pour Jean-Claude (rires) – et dont l'aide nous est très précieuse. Merci aussi à mon ami gymnaste Georges Humard, toujours disponible et serviable à souhait. Merci également aux représentants de la presse et des médias, qui suivent régulièrement nos travaux et les rapportent aussi fidèlement que possible.

D'autre part, je ne pense pas prendre beaucoup de risques en adressant, par avance, mes félicitations à Madeleine Amgwerd pour son élection à la première vice-présidence, à Monsieur Ami Lièvre pour son élection à la deuxième vice-présidence du Parlement ainsi qu'aux scrutateurs et scrutateurs suppléants, avec lesquels j'aurai certainement beaucoup de plaisir à collaborer au cours de l'année prochaine, tout en soulignant que je compte fermement sur leur soutien et leur appui.

Vous me permettrez d'adresser également – j'ai gardé le meilleur pour la fin ou pour le dessert – mes plus vives félicitations à Madame Anita Rion qui, pour la deuxième fois, va présider aux destinées de notre Gouvernement, soutenue par le vice-président Gérald Schaller que je félicite aussi à l'avance. Je suis persuadé qu'ensemble nous travaillerons et collaborerons pour le bien de notre cher Jura.

Pour terminer, je songe à la lignée de mes collègues qui m'ont précédé à la présidence du Parlement jurassien et à l'éclat des services qu'ils nous ont rendus. Je vous assure de mon dévouement, de ma disponibilité pour chacune et chacun d'entre vous, n'ayant qu'une ambition: servir au mieux notre petit coin de pays cher à mon cœur. En attendant l'année prochaine pour travailler ensemble à la prospérité de notre Jura, je vous souhaite d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs du Parlement et du Gouvernement, chers amis, de belles Fêtes de fin d'année et pour que «Jura Pays ouvert» réussisse son principal objectif, une riche et surtout féconde année. (*Applaudissements*).

4.1 Présidente du Gouvernement

Bulletins délivrés: 60
Bulletins rentrés: 60
Bulletins blancs: 7
Bulletin nul: 1
Bulletins valables: 52
Majorité absolue: 27

Anita Rion (PLR) est élue par 48 voix; 4 voix éparses. (Applaudissements.)

Mme Anita Rion, présidente élue du Gouvernement: «Savoir écouter son cœur, suivre ses institutions, faire confiance à sa propre sagesse». Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs, chers collègues, permettez-moi d'emprunter à la sagesse populaire ce propos introductif et d'adresser mes vives félicitations au nouveau président du Parlement, Monsieur Vincent Theurillat, ainsi qu'à la vice-présidente et au vice-président qui viennent d'être élus. Je me réjouis d'ores et déjà de collaborer avec vous et suis certaine que sous votre autorité, comme sous celle de vos prédécesseurs, s'instaurera entre le Gouvernement et le Parlement un climat propice à de fructueux échanges, dans l'intérêt des Jurassiennes et des Jurassiens.

Vous venez de me porter à la présidence du Gouvernement jurassien, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés. Je suis très sensible à la confiance que vous venez de me témoigner. J'en reporte avec émotion l'hommage sur mes proches, sur le collègue gouvernemental, sur mon parti et son groupe parlementaire. J'y associe également les collaboratrices et les collaborateurs de mon Département.

Soyez certains que je mettrai toute mon énergie au service de l'Etat jurassien et de sa population. Je souhaite que mon élection serve aussi la cause des femmes et qu'elle prépare le terrain à une meilleure reconnaissance du rôle qu'elles jouent au sein de la famille, des entreprises, des institutions et du monde politique.

Je succède à mon collègue Claude Hêche, que je tiens à remercier très sincèrement du travail accompli sous sa présidence. Au sein d'un collège gouvernemental très soudé, il a dirigé les débats avec calme et disponibilité, avec humour aussi lorsque les circonstances l'autorisaient, dans le respect des différences d'opinion et avec le souci constant de défendre les intérêts des Jurassiennes et des Jurassiens. A lui va notre reconnaissance.

Le président du Parlement, Marcel Hubleur, a lui aussi été très sollicité durant l'année écoulée. Il a toujours fait preuve d'une grande disponibilité et répondu positivement aux sollicitations du Gouvernement. Je me joins à l'hommage qui vient de lui être rendu par le nouveau président du Parlement et le remercie très sincèrement.

Mesdames et Messieurs les Députés, l'aube d'une nouvelle année donne souvent lieu à une foule de bonnes résolutions. Je n'en prendrai pas devant vous mais j'aimerais placer mon année présidentielle sous trois signes.

Le premier est celui de la confiance retrouvée. L'année 2001 a décidément été bien tourmentée. Depuis le 11 septembre, les événements tragiques se sont succédé dans le monde et la Suisse n'a pas été épargnée: drame de Zoug, accident du Gothard, faillite de Swissair, crash de Crossair. En quelques mois, l'environnement économique s'est détérioré. La croissance, qui paraissait pourtant robuste au début de cette année, a fléchi cet automne et le chômage a repris une courbe ascendante. Ces événements déstabilisants ont ébranlé nos certitudes et nous ont fait prendre conscience de notre propre fragilité. Aujourd'hui, nous devons reprendre confiance. La confiance, «cette clé qui ouvre toutes les portes», comme le disait l'écrivaine Charlotte Savary, et qui est trop souvent «l'élément qui manque à nos sociétés pour aller de l'avant».

Et nous, Jurassiennes et Jurassiens, avons de bonnes raisons d'avoir confiance en nous et en notre région car le Jura dispose de très nombreux atouts. Il bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel, d'une offre immobilière avantageuse, d'une vie socio-culturelle riche et active. Il est situé à proximité de grands centres urbains comme Bâle et Belfort. L'éco-

nomie jurassienne peut compter sur une main-d'œuvre formée à la précision et à la minutie et d'entrepreneurs dynamiques et ingénieux, qui développent dans la région des compétences extraordinaires. Le Jura possède de très nombreuses cartes de son jeu.

Nous devons cesser d'en douter et croire en l'avenir de cette région, mais avec ambition. Soyons ambitieux pour le Jura, c'est mon deuxième message. Je ne parle pas ici de cette ambition qui s'apparente à de la présomption ou à la soif du pouvoir. Non, je pense à une saine ambition, triomphe du rêve sur la certitude, celle qui n'aimait le cœur et l'esprit de nos aînés, les Jurassiennes et les Jurassiens qui ont créé ce Canton. Je parle de cette audace qui nous pousse à regarder plus haut, à imaginer notre avenir et à élaborer de grands projets. C'est précisément l'esprit de «Jura Pays ouvert», qui sera débattu au Parlement en début d'année prochaine. Le Gouvernement souhaite que la population jurassienne s'unisse derrière ce grand projet de société et s'implique dans sa réalisation. Un Jura de 80'000 habitants, encore plus ouvert, plus attractif et plus dynamique, c'est l'ambition réaliste du Gouvernement, qui sollicite toutes les forces vives du pays. C'est audacieux, mais c'est à notre portée.

Nous devons aussi avoir l'ambition d'insuffler une nouvelle dynamique à notre politique culturelle, autre grand dossier dont va débattre le Parlement en 2002. Cette politique doit se faire dans la perspective du bien commun et servir l'ensemble de la population. Le Jura, carrefour entre la Suisse romande, la région bâloise et la France voisine, doit s'imprégner davantage des cultures qui l'entourent et s'enrichir à leur contact. Notre participation à Expo.02, qui ouvre ses portes en mai prochain, s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans cet esprit. Je pense que toute société a besoin de grands projets pour avancer. Qu'elle ne peut le faire sans se remettre en question et réfléchir à la direction qu'elle veut prendre. Cette réflexion doit être menée dans la sérénité.

Soyons unis et dialoguons. C'est mon troisième message. La politique, Mesdames et Messieurs les Députés, est rarement un long fleuve tranquille. Car si notre Canton a de nombreuses potentialités, il a aussi ses faiblesses et nous devons en être conscients. Certains dossiers sont difficiles, comme celui des hôpitaux. Nous devons en débattre sereinement et ériger le dialogue en priorité absolue. Le Gouvernement a fait des propositions qui doivent être analysées de manière objective. Toutes les pistes permettant de trouver des solutions doivent être débattues et explorées, dans un esprit constructif et sans passion. Le Gouvernement souhaite que s'installe un vrai débat autour de cette question très importante pour l'avenir de notre région. Le Jura est bien trop petit pour disperser ses forces. Restons unis, dialoguons, conservons le sens de notre responsabilité collective et menons cette indispensable réflexion sur notre avenir ensemble. Mais tous ensemble.

Permettez-moi, pour conclure, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, de vous souhaiter de très belles Fêtes de fin d'année. Je formule le vœu que cette période privilégiée soit l'occasion de marquer une respiration bienvenue dans nos agendas souvent surchargés et qu'elle nous permette de prendre du temps pour les autres, nos familles, nos amis. Sachons ensemble puiser et offrir autour de nous les bienfaits de la générosité et de la solidarité humaine. Sachons rayonner par nos paroles et nos actes. Que la nouvelle année soit pour vous et vos familles source de joie et d'épanouissement et qu'elle vous permette «d'écouter votre cœur, de suivre votre intuition et de faire confiance à votre propre sagesse». Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements.)

3.2 Première vice-présidente du Parlement

Bulletins délivrés: 60
 Bulletins rentrés: 60
 Bulletins blancs: 7
 Bulletin nul: 1
 Bulletins valables: 52
 Majorité absolue: 27

Madeleine Amgwerd (PDC) est élue par 43 voix; 9 voix éparses. (Applaudissements.)

4.1 Vice-président du Gouvernement

Bulletins délivrés: 60
 Bulletins rentrés: 60
 Bulletins blancs: 5
 Bulletins valables: 55
 Majorité absolue: 28

Gérald Schaller (PDC) est élu par 54 voix; 1 voix éparses. (Applaudissements.)

3.3 Deuxième vice-président du Parlement

Bulletins délivrés: 60
 Bulletins rentrés: 60
 Bulletins blancs: 13
 Bulletins valables: 47
 Majorité absolue: 24

Ami Lièvre (PS) est élu par 27 voix; 20 voix éparses.

3.4 Deux scrutateurs

Bulletins délivrés: 60
 Bulletins rentrés: 60
 Bulletins blancs: 1
 Bulletins valables: 59
 Majorité absolue: 30

Sont élus: Michel Simon (PDC) par 59 voix et Fritz Winkler (PLR) par 53 voix.

3.5 Deux scrutateurs suppléants

Bulletins délivrés: 60
 Bulletins rentrés: 60
 Bulletins blancs: 10
 Bulletins valables: 50
 Majorité absolue: 26

Sont élus: Pierre-Alain Fridez (PS) par 49 voix et Pascal Prince (PCSI) par 46 voix.

Le président: Bravo et félicitations à tous les élus. Et maintenant, pour que vous ayez tous le temps de les féliciter, nous faisons une pause jusqu'à 11.15 heures.

(La séance est suspendue durant trente minutes.)

6. Interpellation no 616

«Jura Pays ouvert»: d'abord un état d'esprit nouveau Claude Jeannerat (PDC)

«Jura Pays ouvert» est un projet ambitieux et novateur dont l'objectif est d'augmenter la population résidente en ren-

dant notre région plus attractive et en exploitant davantage ses atouts. Certes, l'objectif ne pourra pas être atteint sans investissements financiers importants. Cependant, la réussite d'un tel projet suppose avant tout un état d'esprit qui privilégie l'accueil de tous ceux qui aiment le Jura et désirent s'y établir. Il suppose également un état d'esprit qui facilite les projets, petits ou grands, de mise en valeur et de développement de nos atouts, en particulier ceux qui nous sont spécifiques, tels que notre environnement et les possibilités de loisirs qu'il offre ainsi qu'une jeunesse entreprenante et attachée à sa région.

Mais à quoi sert une lumière si elle est cachée sous un boisseau?

En entendant les nombreuses doléances qui nous sont adressées, il nous faut malheureusement constater que plusieurs projets porteurs de développement ont été abandonnés, restreints inutilement, retardés ou rendus plus coûteux en raison d'une application excessivement rigide des dispositions légales.

Si les exemples qui nous sont rapportés concernent le plus souvent les obstacles liés à l'aménagement du territoire ou à la conservation du patrimoine bâti, il ne s'agit pas de mettre en cause le fonctionnement ou les compétences des services et des personnes en charge de ces secteurs. En effet, le sujet nous paraît suffisamment important et général pour qu'il en soit débattu à la tribune de notre Parlement. Ainsi, l'administration pourra agir en tenant compte des options des instances politiques, tout en respectant les lois. Sachons que le respect de la loi dans son esprit peut engendrer des pratiques différentes à Zurich et dans le Jura.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement s'il est disposé à examiner et à mettre en œuvre avec les services concernés toutes les possibilités de faciliter la réalisation des projets qui mettent en valeur et développent le Canton ainsi que ceux qui contribuent à maintenir ou augmenter sa population, dans le cadre d'une application opportune, cohérente et souple des dispositions légales.

M. Claude Jeannerat (PDC): Il y a quelques mois, lorsque le Parlement a adopté le projet «Jura Pays ouvert», tous les intervenants, avec des nuances et des sensibilités qui leur sont propres, ont manifesté le souhait que ce projet soit l'affaire de tous les Jurassiens et surtout de tous ceux qui, à quelque niveau que ce soit, ont un pouvoir de décision. Depuis, il est peu de discours politiques qui ne se réfèrent à ce projet. C'est une bonne chose dans la mesure où l'objectif est ainsi constamment rappelé. Le débat public est essentiel pour provoquer l'émulation nécessaire au changement d'état d'esprit qu'il préconise.

Comment inscrire dans les faits les objectifs de «Jura Pays ouvert»? Un comité de pilotage a retenu diverses propositions dont la mise en œuvre représente une dépense globale ou un manque à gagner de près de 250 millions sur une période de dix ans. Le message du Gouvernement vient de nous parvenir. Or, on parle peu des mesures ou des décisions qui ne coûtent rien et qui pourtant sont indispensables et efficaces dans la perspective d'un développement raisonnable, adapté à nos besoins et compatible avec notre environnement social, économique, écologique et culturel. C'est l'état d'esprit nouveau que notre interpellation veut mettre en évidence et au sujet duquel nous aimerions avoir votre avis.

Le succès du projet «Jura Pays ouvert» n'est possible que si les volontés de développement et des initiatives des Jurassiens sont favorisées et facilitées par des décisions opportunes (et non pas opportunistes) des autorités politiques et des services de l'administration dans les domaines de leur compétence. L'esprit d'initiative et les projets, petits ou grands, ne manquent pas dans notre petite République. Malheureusement, ce dynamisme est parfois freiné ou annihilé

par un manque de dialogue ou une application particulièrement stricte et étroite de la loi.

Dans la plupart des cas, une solution satisfaisante, respectueuse des intérêts de chacun et de l'esprit de la loi, pourrait être trouvée pour autant que s'instaure une véritable collaboration entre les initiateurs de projets et les décideurs, dans l'esprit nouveau de «Jura Pays ouvert».

Des difficultés apparaissent malheureusement à ce niveau. En effet, il suffit de constater que nous sommes interpellés de plus en plus souvent par des personnes qui nous font part de leur déception et parfois de leur révolte face au refus de projets pour des motifs mineurs relevant souvent de l'aménagement du territoire ou de la sauvegarde du patrimoine. Je le répète, ces blocages sont la plupart du temps la conséquence d'un manque de dialogue et d'ouverture ainsi que d'une application rigide de certaines lois.

Il ne s'agit pas ici de mettre en cause la compétence des autorités et des services qui appliquent les lois. Il s'agit souvent de lois fédérales, en particulier la LAT, qui fixent des principes généraux pour l'ensemble du territoire de Genève à Saint-Gall et de Bâle à Chiasso. Mais admettez que des notions telles que l'urbanisme, la sauvegarde du milieu rural, le maintien des surfaces agricoles et forestière ou la protection de l'environnement n'ont pas la même portée et la même intensité à Zurich, Genève, Appenzell ou dans le Jura. Sans tomber dans l'arbitraire, on doit admettre que l'interprétation de certaines normes peut être différente en fonction des particularités économiques, sociales, culturelles ou environnementales des régions tout en respectant l'esprit de la loi et la volonté du législateur, en particulier lorsque le projet ne s'oppose à aucun intérêt public ou privé important.

Je ne voudrais pas que cette interpellation soit comprise comme un appel à la violation de la loi. Au contraire, elle vise une application de la loi en adéquation avec la volonté politique clairement exprimée et les objectifs du «Jura Pays ouvert». Se donner les moyens d'assurer la survie est parfaitement légitime. Le message clair du Parlement à ce sujet apportera plus au développement du Canton que bon nombre de millions. Qu'en pense le Gouvernement?

M. Pierre Kohler, ministre de l'Environnement et de l'Équipement: «Un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse». La législation relative à l'aménagement du territoire et à la conservation du patrimoine bâti, de même que son application par les services en charge de ces secteurs, vise à la mise en valeur des atouts spécifiques de notre environnement. C'est dans cette perspective de développement durable que les projets sont examinés par les services concernés. Si des projets ont pour conséquence de porter atteinte à ce qui fait la richesse et la spécificité de l'environnement, que celui-ci soit naturel ou bâti, ils ne peuvent être considérés comme porteurs de développement.

Les projets sont examinés en fonction de leur qualité. Ils ne sauraient être acceptés s'ils sont déficients ou médiocres sous prétexte de développement économique.

Il n'est, du point de vue du Gouvernement, pas pertinent d'opposer, comme on le fait trop souvent de manière superficielle, le développement économique et la conservation du patrimoine bâti ou du patrimoine naturel. Ces dernières contribuent au développement économique de notre Canton, dans la mesure où elles visent à mettre en valeur des sites et des monuments qui jouent un rôle prépondérant dans la promotion d'un tourisme doux que chacun appelle de ses vœux.

En dehors de l'impact touristique, la conservation de notre environnement est un élément essentiel de la valorisation d'un cadre de vie de qualité pour la population jurassienne. C'est dans la mesure où ce cadre de vie sera effectivement préservé avec ses spécificités qu'il rendra notre région attractive pour de nouveaux habitants. «Jura Pays ouvert» en

a d'ailleurs fait une mesure d'attractivité intitulée «Qualité de vie: bien-être et conditions de travail».

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2000, des modifications de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de son ordonnance d'application, plusieurs cas litigieux de constructions hors de la zone à bâtir ont été traités dans le souci de trouver une solution satisfaisante du point de vue de la logique d'aménagement du territoire. Il faut cependant bien constater que les limites mises à l'interprétation des dispositions légales fédérales sont devenues extrêmement précises et tatillonnes, de sorte que la marge de manœuvre des autorités cantonales s'est malheureusement passablement rétrécie.

Le Canton entend cependant utiliser toutes les possibilités que lui offre le droit fédéral pour permettre, dans la zone agricole, la réalisation de projets qui soient économiquement, culturellement et socialement intéressants pour le Canton. Il appartient cependant souvent aux communes de prendre les dispositions de planifications nécessaires à cet effet.

La révision totale du plan directeur cantonal sera l'occasion de débattre de toutes ces questions, sur la base d'une documentation étayée et d'une approche globale de l'ensemble des questions relevant de l'occupation du territoire. L'état d'esprit nouveau, que vous appelez de vos vœux Monsieur le Député, le Gouvernement le fait sien avec le projet de modification du plan directeur cantonal et souhaite l'insuffler également à l'ensemble des services administratifs.

M. Claude Jeannerat (PDC): Je suis partiellement satisfait.

M. Daniel Hubleur (PCSI): Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est agréée par plus de douze députés.)

M. Daniel Hubleur (PCSI): Par cette interpellation, notre collègue Claude Jeannerat nous permet de débattre du développement de notre Canton et il faut bien malheureusement admettre qu'un certain malaise existe. Le groupe PCSI rejoint le point de vue développé dans cette interpellation et les différents commentaires que l'interpellateur a développés.

Ceci peut se résumer ainsi: quel pays voulons-nous demain? Si les termes de qualité de la vie, de tourisme doux, de développement durable, etc., etc., sont employés par tout le monde, on s'aperçoit rapidement qu'il y a un grand fossé entre l'administration et les citoyens de notre Canton et ce n'est d'ailleurs plus un fossé qui nous sépare mais plutôt une vision diamétralement opposée entre les deux.

Et c'est bien cela qui ne joue pas. Comme l'interpellateur le précise, il ne s'agit pas de mettre en cause les compétences des services et des personnes en charge mais, partant de l'idée que l'administration est au service du peuple ou pour le moins est là pour conseiller, aider et favoriser le bien de la population, il faut admettre aujourd'hui que cette image a disparu au profit d'une démarche policière où l'on traque tout celui qui veut soit effectuer une transformation de sa maison ou une amélioration de ses infrastructures environnantes. Preuve en est encore la dernière missive envoyée le 3 septembre dernier aux communes rappelant à ces dernières, sur trois pages, les obligations du Conseil communal. J'en cite quelques extraits: «Il incombe au Conseil communal de préavis, d'autoriser, au besoin d'interdire, mais aussi de contrôler et de diriger les procédures» et un peu plus loin: «Le Conseil communal peut être rendu responsable pour une autorisation donnée indûment et pourrait être contraint à verser des dommages et intérêts en cas d'annulation de la décision» ou encore: «Nous constatons que des petits permis de construire sont encore délivrés pour l'érection de

constructions hors de la zone à bâtir sans avoir été soumis auparavant au Service de l'aménagement du territoire pour examen de conformité à la zone.» Cette missive, Mesdames et Messieurs, peut contraindre les autorités communales, qui ont encore un peu de bon sens, de ne plus octroyer de petits permis. Dans la situation actuelle, ce sont pourtant bien les responsables communaux qui ont raison et non nos fonctionnaires cantonaux!

Tout cela pour arriver à quoi? A ce que plus personne n'aie envie d'habiter hors de zones à bâtir. Et alors, que deviendront nos hameaux et nos anciennes maisons situées au centre de nos villages, qui reflètent bien notre beau pays jurassien? Faudra-t-il n'envisager que seules des résidences secondaires pour ces constructions? Non! Nous ne voulons pas dire que nous devons accepter n'importe quelle construction, Monsieur Jeannerat l'a bien précisé; il n'est pas question d'être en dehors des lois, ni fédérales ni cantonales. Mais nous devons accepter de transformer un peu notre patrimoine bâti pour permettre une vie agréable à ses habitants. Dans ce cadre-là, l'administration a un rôle important à jouer pour conseiller et non interdire le développement de notre Canton et ainsi appliquer vraiment le projet «Jura Pays ouvert».

Nous avons tous des exemples de jeunes qui veulent vivre dans nos villages et qui sont enquinés, pour ne pas dire plus, par des fonctionnaires pointilleux prêts à voir dans chaque maison des monuments historiques intouchables. Il est bien clair, Monsieur le Ministre, vous l'avez dit, qu'il y a des sites touristiques importants, qu'il y a tout un patrimoine conséquent mais arrêtons de voir dans chaque maison un monument historique à ne pas toucher! Non! Je pense que le ras-le-bol gagne de plus en plus de monde et cela finira mal si le Gouvernement ne remet pas à l'ordre ses fonctionnaires!

En termes de mesures concrètes figurant dans le projet «Jura Pays ouvert», celle-ci en est une facile à réaliser et nous espérons que le Gouvernement en est conscient et qu'il fera diligence! J'ai pris note, de la part de Monsieur le ministre, qu'il est conscient de ce problème et qu'il va tout tenter pour permettre une meilleure ouverture dans les débats des prochaines constructions qui viendraient dans les communes.

M. Pierre Kohler, ministre de l'Environnement et de l'Équipement: J'aimerais quand même réagir à cette tribune aux propos tenus par Monsieur Hubleur. Je l'ai dit en préambule: un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse. C'est exactement cette phrase que je devrais vous appliquer, Monsieur le Député, parce qu'en réalité, on ne parle que de quelques cas par année sur des centaines de permis qui sont délivrés. Et si nous avons écrit une directive aux autorités communales, c'est que nous constatons des cas, dans les communes, tout à fait inadmissibles, des cas où l'illégalité prime sur toute autre considération. Il y a des constructions, il y a des gens qui réussissent à construire des maisons familiales en dehors des zones à bâtir! Monsieur le Député, il est du devoir et de la tâche de l'administration cantonale de rappeler cela puisque les fonctionnaires ne font qu'appliquer vos propres lois.

Je crois que le Parlement, qui est aussi conscient des limites de son pouvoir, notamment en matière de droit fédéral, peut trouver des solutions. Et nous allons les apporter dans le cadre de la modification du plan directeur cantonal. Je rappelle que nous pouvons trouver et nous trouvons, chaque fois que cela est nécessaire, des solutions avec les autorités communales. Je pense en particulier aux Franches-Montagnes où il est de la compétence des autorités communales de modifier leur plan de zones, par exemple pour permettre l'amélioration, l'aménagement ou la construction d'habitats, notamment dans les zones de hameaux. Nous essayons de

convaincre les autorités communales – j'ai plusieurs exemples, en particulier dans les Franches-Montagnes – de modifier leur plan de zones, ce qui permettrait de réaliser certaines choses dans le cadre de la loi.

Si les autorités cantonales et communales n'appliquent pas la loi, mais qui va le faire dans ce pays? Nous ne faisons qu'appliquer la loi mais je suis tout à fait conscient et je rejoins vos propos, Monsieur le Député, que parfois il y a des décisions tatillonnes, peut-être dénuées d'un certain réalisme, qui permettraient d'apprécier et de faire une pesée des intérêts pour permettre la réalisation de certains projets. Mais, de grâce, ne clouez pas au pilori les fonctionnaires qui ne font qu'appliquer vos propres lois!

7. Question écrite no 1605

Une desserte du Val Terbi: oui, mais pas à n'importe quel prix!

Henri Loviat (PCSI)

Par interpellation écrite no 518 du 28 janvier 1998, la députation du Val Terbi, soutenue par les conseils communaux concernés, demandait expressément l'inscription de la route de desserte du Val Terbi dans les plans de l'A16 mis en dépôt à ce moment-là. Il était prévu une demi-jonction avant l'entrée du tunnel de Choindex. Le conseil communal de Courroux parlait alors de «déchirure de la campagne de Courrendlin et de Courroux imposée par le tracé immuable de l'autoroute». Quant au rapport d'impact de l'ancien chef de Service des ponts et chaussées, il mentionnait, dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet définitif des sections 7 et 8 partielle de l'A16 que «Les milieux naturels sensibles recensés dans le périmètre étudié, distribués en réseau dans la plaine agricole à la périphérie du site urbanisé de Delémont, ont un rôle de refuge pour la flore et la faune ainsi que de corridor de déplacement pour certaines espèces. La Birse sur les territoires des communes de Courrendlin et de Delémont, se situe à un important point de rencontre de différentes zones biogéographiques».

Les communes de Courroux et de Vicques proposaient alors d'utiliser les sites du Prés-Nais et de La Combe au titre de décharge pour l'A16, avec la construction d'une piste de chantier et sa transformation en route de desserte après fermeture et remise en état de décharges mentionnées. Cette solution permettrait de ne pas couper une nouvelle fois la plaine de Bellevie et de préserver le corridor de déplacement de certaines espèces. De plus, elle avait l'avantage d'être concrète, de pouvoir être planifiée dans le temps et d'assurer le financement par les routes nationales.

Le projet d'alors prévoyait que l'A16 n'avait pas besoin de ces décharges puisque celle prévue de La Deute devait suffire. De fait, cette proposition avait été abandonnée. On relèvera toutefois que le projet a été modifié entre-temps, l'autoroute n'est plus au niveau du sol mais passablement enterrée pour diminuer les nuisances pour les habitants proches de son passage. A notre question de savoir ce qu'il était prévu avec le surplus du remblai, il avait été répondu qu'il serait mis en décharge de Soyhières, ce qui ne saurait être le cas.

Après l'oubli de ce dossier par le Canton, un projet de liaison avec la région bâloise surgit des tiroirs et un groupe de travail est créé pour étudier les diverses possibilités. Ce groupe semble se focaliser sur une solution qui ne pourrait satisfaire les habitants de Courroux et de Courcelon et qui fait fi des considérations émises précédemment, à savoir de préserver la zone biogéographique de la Birse et de ne pas déchirer une nouvelle fois la plaine de Bellevie. De plus, elle enclaverait complètement Courroux et Courcelon du reste du Val Terbi.

Ardent défenseur de cette solution, Monsieur le ministre Kohler prétend pouvoir réaliser cette liaison avec la desserte

du Val Terbi et financer le tout par les routes nationales. Nous aimerions donc savoir, en tel cas, quand la desserte demandée pourrait-elle être opérationnelle? Comment cette réalisation pourrait être financée par les Routes nationales avant que la liaison sur Bâle ne soit inscrite par la Confédération?

Compte tenu de la demande des conseils communaux de Courroux, de Vicques et de Courrendlin, de Pro Val Terbi ainsi que de vos serviteurs, de séparer les dossiers de la liaison sur Bâle de la desserte du Val Terbi, quel avenir peut être entrevu pour cette dernière? Comment son financement pourra-t-il être assuré? Quelles garanties peut-on obtenir pour que cette desserte ne serve pas un jour à la liaison rapide sur Bâle?

En regard des problèmes posés, ne pourrait-on reprendre la proposition d'antan de construire une piste de chantier, d'utiliser les sites de Courroux et de Vicques pour des dépôts de matériaux et de planifier la transformation de cette piste en desserte à laquelle Courroux pourrait être reliée par un itinéraire de délestage?

Réponse du Gouvernement:

Sans revenir dans le détail sur l'interpellation écrite no 518 du 28 janvier 1998 et les termes de la réponse donnée le 4 mars par le Gouvernement, il convient néanmoins d'en préciser les points suivants.

– La solution esquissée par les interpellateurs de l'époque préconisait le branchement d'une route de liaison sur l'échangeur de Delémont-Est. Comme déjà souligné, cette opportunité demeure.

– La route demandée était censée servir d'abord de piste de chantier et non de voie d'accès à des sites de décharge.

La proposition d'utiliser le site du Prés-Nais a été abandonnée entre le projet général et le projet définitif pour des motifs de gestion des déblais. En ce qui concerne le site de La Combe, il n'a jamais fait partie du dossier. Cette dernière solution a seulement été évoquée au cours des nombreuses discussions autour du thème «desserte Val Terbi» en relation avec le traitement des oppositions aux sections 7 et 8a de l'A16. Pour répondre concrètement aux questions posées, le Gouvernement prend position de la manière suivante:

Le délai de réalisation d'une route de desserte du Val Terbi dépend au premier chef de la durée des procédures qui devront précéder le premier coup de pioche. Un groupe de travail planche actuellement sur l'élaboration d'un avant-projet tenant compte de manière optimale des positions très divergentes de l'ensemble des intervenants. De la capacité de tous ces derniers à accepter un moyen terme dépendra, dans une large mesure, l'évolution du dossier.

Le Gouvernement attend la remise du rapport du groupe de travail pour se prononcer sur la «desserte Val Terbi» et la «liaison Delémont-Bâle». Certaines entités concernées ne partagent pas le point de vue des signataires de la question à ce sujet; une pesée des intérêts doit encore être effectuée.

Les sites de dépôt sur les communes de Courroux et de Vicques ne font pas partie des décharges retenues par le plan directeur sectoriel avalisé le 31 mai 2001 par le Parlement car elles ne correspondent pas à son principe fondamental de comblement des trous créés artificiellement. Nonobstant ce fait, il faut de toute manière souligner que la piste d'accès nécessaire et l'itinéraire de délestage couperaient forcément en un endroit la plaine entre Courroux et Vicques.

Les nombreuses interventions sur le présent sujet et les positions très tranchées des uns et des autres confortent le Gouvernement dans sa volonté d'étudier dans le détail ces problématiques et de ne se prononcer qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des avis de tous les protagonistes.

M. Henri Loviat (PCSI): Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est agréée par plus de douze députés.)

M. Henri Loviat (PCSI): Si je ne suis pas du tout satisfait de la réponse donnée, c'est que pratiquement aucune des réponses fournies ne répond aux questions posées! J'ai la mauvaise impression qu'on veut maintenir un flou sur ce dossier et y semer la confusion afin de mieux diviser pour régner! A moins qu'on ait feint de ne pas avoir compris les questions! Vouloir jouer sur les mots quant à savoir si on parle de piste de chantier ou de voie d'accès à des sites de décharges ne me semble pas le plus important et n'était pas non plus l'objet de mon intervention.

Ce qui est important, c'est que Monsieur le ministre a reconnu la nécessité d'une desserte pour le Val Terbi. Son problème, c'est le financement et c'est pourquoi il a mandaté ses bureaux pour trouver une solution qui permettrait la réalisation de la desserte en même temps que la liaison sur Bâle. Dire que tout le monde ne partage pas mon avis sur la question ne nous apporte rien car il y aura toujours des opinions divergentes et c'est bien le charme de la politique. Toutefois, cela ne doit pas occulter la réalité des faits. Les conseils communaux directement concernés par la réalisation d'une desserte du Val Terbi et de la liaison sur Bâle, soit ceux de Courroux, de Vicques et de Courrendlin, ont clairement exprimé leur sentiment en proposant un tracé mais en exigeant que le projet de desserte soit séparé de celui de la liaison sur Bâle. Pour cette dernière, je crois savoir qu'ils soutiennent un tracé situé à l'ouest de Courroux. Cette prise de position est soutenue dans une large mesure par le reste du Val Terbi et un forum a permis de constater que la volonté allait bien dans le sens d'une séparation des dossiers. Vouloir à tout prix imposer un projet qui va à contresens de cette décision est une aberration.

Quant à l'aspect financier, Monsieur le ministre prétend avoir la solution grâce aux Routes nationales. Sans vouloir lui demander un calendrier précis quant à la réalisation du projet qu'il soutient, j'aurais bien aimé savoir, alors qu'il constate lui-même les problèmes que nous rencontrons dans le cadre de la réalisation de l'A16, comment il voyait les choses? Sachant, de plus, que la terminaison des routes nationales est prévue vers le milieu des années 20 et qu'aucun nouveau tronçon n'y sera inscrit avant, comment peut-il promettre une route de desserte à brève échéance et financée? A moins qu'en tant que grand planificateur, il la prévoit dans ses projets pour le troisième millénaire! Je ne crois pas que sa seule voix sous la coupole fédérale suffira à renverser la majorité du Parlement!

R ressortir encore une fois le plan sectoriel des décharges pour écarter une possibilité, pourtant utilisée en dehors du Canton, alors que le but de mes questions était surtout d'assurer un financement rapide d'une desserte du Val Terbi, relève de la mauvaise foi en vue de défendre son projet contre l'intérêt public. Partant, la dernière phrase du paragraphe concerné nous montre bien que ma question soulève des points cruciaux et que, faute de réponse, on préfère se rabattre sur une série de contre-argumentaires qui ne mènent à rien.

Ma question se voulait justement dans l'intérêt d'ouvrir la discussion et de partir dans l'étude de toutes les opportunités possibles et imaginables. Votre refus d'y répondre concrètement nous démontre votre volonté de ne vouloir entretenir le dialogue qu'avec ceux qui vous soutiennent! En nous présentant, comme alternative, votre variante ou rien, vous nous démontrez que votre but est d'imposer votre vision des choses. Dans ce cas, l'échec est pratiquement programmé et la responsabilité vous appartient entièrement.

Si le Gouvernement veut étudier dans le détail ces problématiques, il est peut être temps qu'il abandonne son projet fétiche qui verra l'opposition des habitants des villages alentours pour rechercher des solutions rapides mais efficaces et concrètes que ce soit pour la réalisation ou pour le financement, dans le respect de l'avis des populations directement concernées.

M. Patrice Kamber (PS): Selon le Gouvernement, la réalisation de la desserte du Val Terbi dépendra de la durée des procédures, d'une pesée des intérêts et enfin de l'accord entre les diverses parties ayant été consultées. Il nous paraît certes important d'obtenir un consensus le plus large possible en ayant à l'esprit que la population de la région du Val Terbi attend une amélioration de la circulation routière et des incidences positives découlant de la desserte réclamée depuis plus de dix ans.

Ces soucis ne sauraient pourtant donner l'occasion à l'administration et au Gouvernement de laisser s'enliser le projet «desserte du Val Terbi». Nous veillerons à ce que cette question soit traitée et qu'on ne manque pas le train du rattachement du Val Terbi à l'A16. Le papillon qu'on nous a distribué aimablement aujourd'hui témoigne d'ailleurs de l'attente courtoise mais ferme de la population concernée.

Enfin, dans sa réponse, le Gouvernement fait remarquer que la proposition du député Loviat «couperait forcément en un endroit la plaine entre Courroux et Vicques». Nous faisons remarquer que la proposition Loviat n'est pas comparable à celle du Gouvernement. En effet, une route nouvelle ayant pour fonction de desservir le Val Terbi couperait effectivement la plaine de Bellevie mais les nuisances qui en résulteraient seraient infiniment moins importantes qu'une route rapide reliant l'Allemagne au Plateau suisse, via Bâle. Je signale au passage que récemment, dans la presse, Monsieur Kohler a parlé effectivement d'une autoroute.

Il s'agit donc aujourd'hui de faire correspondre la fin aux moyens. Monsieur le Ministre, notre région attend des décisions judicieuses. Nous aurons l'occasion de dénoncer encore certains agissements discriminatoires lors de l'examen du budget 2002.

M. Michel Simon (PDC): J'aimerais tout d'abord vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée ce matin lors des élections! (*Rires.*)

Routes et nuisances vont certainement de pair. Or, chacun veut des routes mais personnes ne veut de nuisances. Réflexe naturel... il faut se débarrasser de ces dernières.

La desserte du Val Terbi a déjà suscité moult interventions qui, dès les premières ébauches de propositions, ont tôt fait de cristalliser les positions. Fort de ce constat, le Gouvernement semble dire, dans sa réponse, qu'il est urgent d'attendre. D'attendre que les positions aujourd'hui divergentes convergent. On sait pourtant que certains intérêts seront inconciliables. Une attente trop prolongée ne fait qu'ajouter un problème supplémentaire, car c'est au quotidien que la population d'une région et d'une localité vit une situation qui se dégrade régulièrement.

Aujourd'hui, plusieurs variantes ont été proposées. Elles ont leurs avantages et leurs défauts mais elles ont surtout un coût. A ce propos, le groupe PDC est d'avis que le classement de la route est d'une grande importance. Dans son message à la population, en vue de l'assemblée communale du 12 juin dernier, le conseil communal de Courroux mentionnait avec raison que l'examen du statut de la nouvelle liaison rapide – H route cantonale, subvention de 65% et N route nationale, subvention de 95% – revêt une dimension particulière.

La réponse du Gouvernement ne solutionne pour l'heure pas ce problème. Nous pensons pourtant que l'étude des variantes devrait apporter une réponse claire et précise sur cet

aspect décisif. L'interpellateur partage certainement notre avis lorsqu'il intitule sa question: «Une desserte du Val Terbi: oui, mais pas à n'importe quel prix».

Le choix d'une variante apporterait un éclairage immédiat sur l'opportunité ou non de lier la desserte du Val Terbi à la liaison autoroutière sur Bâle. Si tel n'est pas le cas, il faut s'attacher sans délai à résoudre la desserte du Val Terbi. Pour l'heure, il est à regretter que la route du Val Terbi ne soit pas incluse dans le projet de l'A16 sur le tronçon Delémont-Courrendlin.

Pour le surplus, le groupe PDC se réjouit de voir que les interlocuteurs concernés s'expriment sur cet important dossier qui façonnera d'une façon durable la communication routière dans cette région. Là où le rail a échoué, la route doit réussir. Il reste à souhaiter que la pesée des intérêts et la proportionnalité des problèmes permettront d'obtenir une route avec le minimum de nuisances pour les uns et les autres.

M. Pierre Kohler, ministre de l'Équipement: Je ne vais pas entrer dans la polémique avec MM. Loviat et Kamber mais simplement dire ceci.

Premièrement, le Gouvernement n'a pas de proposition puisqu'il attend un rapport d'un groupe de travail qui devait étudier différentes variantes. Et ici, je crois que je peux remercier en particulier «Pro Val Terbi» et les habitants du Val Terbi d'avoir pris conscience de l'importance des différents projets, qui se sont exprimés dans le cadre de ce groupe de travail et également à travers de nombreux courriers que nous avons reçus. Une chose est certaine: le Gouvernement a répondu en 1998 positivement à la demande du Parlement de réaliser une desserte du Val Terbi. Il faut bien entendu avoir un projet, ce qui signifie discuter, faire des propositions, avoir des variantes et, à la fin, décider. C'est ce que nous faisons actuellement. Je dois dire que le dossier a pris quelques semaines de retard, le Service des ponts et chaussées étant bien entendu sur le feu par rapport à ce qui se passait à la Transjurane. Je dirais qu'au mois de janvier, nous pourrions vraiment reprendre les choses en main étant donné que la section 2 en Ajoie a été approuvée hier.

Ce qu'il faut aussi indiquer, c'est que le Gouvernement jurassien – et le Parlement l'a toujours aussi considéré comme tel – considère qu'il était important de se relier de manière efficace sur Bâle. Se relier de manière efficace signifie d'améliorer la liaison routière entre Bâle et le Jura. Là aussi, nous devons bien entendu faire des propositions, analyser des variantes car ce n'est pas une question uniquement financière, contrairement à ce que vous dites, mais également une question juridique. Vous ne pouvez plus aujourd'hui déposer publiquement des projets de routes sans avoir analysé différentes variantes. Cette exigence est posée par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et par différentes législations concernant le financement, en particulier des routes nationales et des routes principales. Je rappelle que Delémont-Bâle est une route principale suisse, la H18; on a l'habitude de parler de la H18 aux Franches-Montagnes mais, de Bâle à Delémont, c'est également la H18. Et chaque fois que nous devons modifier ou faire de nouveaux tronçons concernant ces routes principales suisses, il y a des procédures à suivre; c'est ce que nous faisons.

Donc, le Gouvernement n'a aucune solution puisqu'il attend le rapport du groupe de travail. Bien entendu, il analysera les propositions qui lui sont faites mais une chose est certaine, quelle que soit la solution adoptée, elle ne plaira pas à tout le monde.

Ce que je souhaite, c'est prendre des décisions. J'espère que le Parlement suivra également les propositions que nous ferons et qu'il décidera. Je peux vous dire que le chemin est encore long parce qu'effectivement reste à résoudre le problème financier. Sans aide fédérale, nous n'arriverons jamais à aménager une desserte du Val Terbi dont le coût est esti-

mé entre 15 et 20 millions de francs. Si le Parlement décide de faire autrement, s'il décide de dire «effectivement, nous pensons que cette route est importante et que nous sommes prêts à déboursier 15 à 20 millions de francs» alors que nous économisons à longueur d'années dans beaucoup de domaines – on parle de la santé, on parle des domaines sociaux – alors, le Gouvernement, bien entendu, se pliera à cette décision du Parlement. Mais vous ne pouvez pas ne pas penser à l'aspect financier qui est important mais qui n'est pas le seul.

Toujours est-il que ces prochaines semaines, ces prochains mois, nous allons analyser le rapport. Nous allons voir quelle est la procédure à suivre: est-ce que nous faisons un plan de route, est-ce que nous déposons un plan selon l'aménagement du territoire? Tout cela est une procédure nouvelle qui doit être faite pour cette route du Val Terbi. Toujours est-il que la volonté du Gouvernement est très claire: il faut réaliser une desserte du Val Terbi, il faut réfléchir à l'avenir et penser à la future liaison Jura-Bâle et, dans ce cadre-là, des propositions seront faites avec, bien entendu, l'appui de tous les députés du Val Terbi.

8. Modification de la loi d'impôt (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête:

I.

La loi d'impôt du 26 mai 1988 (RSJU 641.11) est modifiée comme il suit:

Article 19, alinéa 1bis (nouveau)

Dans les limites autorisées par le droit fédéral, la valeur locative de l'immeuble affecté à l'usage personnel du propriétaire est fixée de manière modérée par rapport aux loyers du marché, afin d'encourager l'accès à la propriété et la prévoyance individuelle.

Article 43, alinéa 2bis (nouveau)

Dans les limites autorisées par le droit fédéral, la valeur officielle des immeubles déterminée sur la base de la valeur vénale est estimée de manière prudente et modérée.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président: Le vice-chancelier d'Etat:
Marcel Hubleur Jean-Claude Montavon

M. Gabriel Theubet (PDC), président de la commission spéciale «Loi d'impôt»: Au nom de la commission, je vous demande de confirmer le vote de première lecture, soit d'accepter les deux modifications de la loi d'impôt, en son article 19, alinéa 1bis nouveau, et en son article 43, alinéa 2bis nouveau, selon la version de la commission du 16 novembre 2001.

M. Alain Schweingruber (PLR), président de groupe: Au nom du groupe libéral-radical, je vous invite à accepter l'article 19, alinéa 1bis, et l'article 43, alinéa 2bis, de la loi d'impôt, qui vous sont proposés. Nous avons déjà débattu en première lecture de cet objet et je ne vais pas m'y attarder longtemps.

L'initiative sur les valeurs officielles que le Parlement a acceptée, sans opposition à l'époque, pourra être partiellement

réalisée par l'adoption de ces deux dispositions, qui prévoient, de manière générale, que les valeurs officielles et locatives doivent être estimées de manière prudente et modérée. L'initiative disait «valeurs officielles et locatives raisonnables et équitables»; équitable ou raisonnable, modérée ou prudente, les initiants peuvent se satisfaire de cette disposition. Vous pouvez donc et nous vous demandons de voter ces deux dispositions.

Il y a toutefois deux remarques importantes à formuler. Il faut bien entendu constater qu'en adoptant ces deux dispositions, l'initiative ne sera pas complètement réalisée. Je réitère que le deuxième volet de l'initiative précisait comme objectif «instaurer dans les domaines touchant l'accession à la propriété immobilière le transfert de celle-ci ou la construction et la rénovation des immeubles et des logements des mesures compensatoires ou des allègements fiscaux». Or, aujourd'hui, en deuxième lecture, durant cette séance, il n'y a pas réalisation de cet objectif ni dans les deux dispositions de la loi d'impôt évoquée ni bien sûr dans le décret, ni dans l'arrêté. Dans ces conditions, on doit constater, puisque le Gouvernement n'a pas fait de nouvelles propositions et que la commission n'en a pas faites non plus, que l'initiative, sur ce point, n'est pas réalisée.

Je me permets de vous donner brièvement lecture d'un passage de l'arrêté du 7 juin 2000 de la Cour constitutionnelle, qui avait été saisie à propos d'une initiative (vous vous en souvenez certainement) en parlant du degré de réalisation de l'initiative: «Le Législateur n'agit pas en toute liberté mais dans l'exécution d'un mandat conféré par le peuple ou par les électeurs signataires de l'initiative. Il n'est certes pas un simple agent de transmission entre les auteurs de l'initiative et le peuple et le texte qu'il doit soumettre à celui-ci est élaboré en vertu de sa propre compétence. Mais lorsqu'il est entrée en matière sur la proposition, la faisant sienne, il est tenu de mettre sur pied un projet qui réponde aux intentions des initiants et exprime leurs pensées. La marge de manœuvre du Législateur est ainsi limitée par l'obligation d'adopter des règles équivalent, par leur contenu, à celles dont les auteurs de l'initiative requièrent l'adoption.» J'ai pratiquement tout dit. Vous savez maintenant que ce deuxième volet de l'initiative n'a pas été réalisé et que, dans ces conditions, il y a violation du droit, respectivement de la Constitution. Cet élément-là, à lui seul, permettrait – et je l'utilise au conditionnel pour l'instant – un recours à la Cour constitutionnelle, voire respectivement une requête. Je m'exprimerai encore tout à l'heure sur le décret mais ce simple élément-là ouvre déjà une voie à la Cour constitutionnelle. Je l'emploie, je le répète, pour l'instant toujours au conditionnel. Je reviendrais sur ces questions dans le cadre de l'examen du décret.

Le deuxième élément que je voulais évoquer, c'est bien entendu le contenu du décret. Je reviendrai à cette tribune au point 9 pour en parler mais il est évident que si nous vous proposons d'accepter la loi, il s'agit bien entendu de donner à cette loi la possibilité d'entrer en vigueur. Mais j'anticipe un peu déjà sur ce débat et je reviendrai pour le décret.

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Je n'avais pas prévu d'intervenir dans le débat d'entrée en matière relatif à la modification de la loi d'impôt, tant il me paraissait que l'adoption des deux modifications législatives qui vous sont proposées ici ne pouvaient faire l'objet d'aucune contestation. Mais suite à l'intervention de Monsieur Schweingruber, je me dois de revenir à cette tribune pour dire que, du point de vue du Gouvernement, les modifications législatives qui sont proposées réalisent totalement l'initiative déposée à propos de la révision des valeurs officielles et locatives.

Je me suis déjà exprimé à ce sujet en première lecture. J'ai rappelé dans quelles circonstances le Gouvernement avait proposé l'acceptation de l'initiative, en faisant état en particulier de la marge de manœuvre limitée dont nous disposons

compte tenu des exigences posées par le droit fédéral, en particulier par la LHID. Je me suis prononcé, en première lecture, sur les mesures préconisées dans la lettre adressée à la commission parlementaire par le comité d'initiative pour relever que certaines des mesures proposées avaient été examinées, respectivement écartées, que d'autres avaient déjà été réalisées dans le cadre de l'adaptation de notre législation à la LHID entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année et qu'enfin certaines des mesures proposées, telle par exemple l'exonération des successions immobilières, étaient manifestement contraires à notre ordre juridique.

Les deux dispositions légales qui vous sont proposées aujourd'hui réalisent pleinement l'initiative populaire. Celle-ci d'ailleurs ne pouvait déboucher, aux termes mêmes de la Constitution, que sur des modifications de la loi ou constitutionnelles. L'arrêt que vous allez prendre tout à l'heure s'agissant de la réduction des valeurs officielles est simplement une décision connexe mais qui n'est pas à proprement parler un mode de réalisation de l'initiative populaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, le chiffre II ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 49 députés.

9. Modification du décret concernant la révision générale des valeurs officielles d'immeubles et de forces hydrauliques (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête:

I.

Le décret du 23 mars 1994 concernant la révision générale des valeurs officielles d'immeubles et de force hydrauliques (RS 641.543.1) est modifié comme il suit:

Articles 32, alinéa 4 (nouveau)

La nouvelle valeur prend effet à partir du 31 décembre de l'année au cours de laquelle le motif de mise à jour au sens de l'article 2 est survenu.

Proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission:

Article 35, alinéa 2 (nouveau)

En cas d'adaptation linéaire des valeurs officielles, les voies de droit sont limitées au calcul de l'adaptation proprement dite.

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président: Le vice-chancelier d'Etat:
Marcel Hubleur Jean-Claude Montavon

Le président: Je vous rappelle qu'en séance du 21 novembre vous aviez décidé de supprimer l'article 35, alinéa 2, que le Gouvernement et la commission du 3 décembre vous proposent à nouveau.

M. Gabriel Theubet (PDC), président de la commission spéciale «Loi d'impôt»: Après le rejet en première lecture, par 20 voix contre 18, du nouvel alinéa 2 de l'article 35 du décret

concernant la révision générale des valeurs officielles, la commission a réexaminé l'opportunité de maintenir ou non une disposition précisant les voies de recours en cas d'adaptation linéaire des valeurs officielles.

Tant l'avis qui tient cette disposition pour inutile que celui qui prétend qu'il s'agit là d'une aberration juridique n'ont pas fait l'unanimité de la commission. Ce qui a prévalu en la circonstance est que la voie adoptée pour concrétiser l'initiative populaire ne consiste pas, pour le moment, en une révision générale mais simplement en une adaptation linéaire des valeurs officielles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997. La procédure doit donc en être fixée sans ambiguïté, d'où la nécessité de maintenir cet alinéa 2 à l'article 35.

Il y a lieu notamment de tenir compte des arguments relatifs à la charge administrative qu'entraînera une ouverture plus large, voire totale, des voies de droit; cela impliquera probablement un travail important de la part du Service des contributions. D'autre part, la possibilité pour les propriétaires d'entamer une nouvelle procédure sur l'ensemble du questionnaire portera sur les mêmes normes et coefficients que ceux retenus lors de la révision générale des valeurs officielles. Ces normes n'étant pas modifiées par la révision linéaire, la démarche aboutira au même résultat que celui obtenu lors de la révision générale. On fera naître ainsi de faux espoirs et les procéduriers ne manqueront pas de saisir cette occasion pour revenir à charge. C'est ce qu'il faut éviter dans la mesure du possible.

L'éventualité de restreindre la possibilité de recourir aux seuls propriétaires qui n'auraient pas utilisé les voies de droit dans le cadre de la dernière révision générale est apparue juridiquement très contestable, pour ne pas dire inacceptable, du point de vue de l'égalité de traitement.

Ajoutons que l'exercice complet du droit de recours impliquerait qu'en l'espace de dix ans les propriétaires auraient pu contester les valeurs officielles de leur immeuble à quatre reprises: la première fois lors de la révision générale de 1997, la deuxième fois dans le cadre de la taxation ordinaire en contestant les valeurs locatives nouvellement fixées, la troisième fois lors de la présente adaptation linéaire (pour autant que la décision de première lecture soit maintenue) et la quatrième fois lors de la prochaine révision générale qui aura lieu, vraisemblablement, dans les cinq ans. Or, dans toutes ces procédures, les valeurs officielles doivent être réexaminées.

Sachant que ce genre de travail implique inévitablement le recours aux estimateurs cantonaux et communaux, le Service des contributions a estimé, à titre indicatif, le coût d'une telle opération. Le traitement d'environ 3'000 réclamations induirait une dépense de plus de 600'000 francs, montant qui viendrait s'ajouter aux 600'000 francs déjà prévus pour les frais de personnel et administratifs nécessaires à l'adaptation linéaire.

Notons enfin que, dans les cas de contestation du genre de référence JU utilisée et de litige concernant les immeubles mixtes, l'administration entrera en matière et un estimateur sera envoyé sur les lieux si nécessaire.

Pour conclure et par souci de clarté, il est souhaitable au cas présent de prévoir une norme légale limitant les possibilités de recours au calcul de l'adaptation uniquement. Sinon, on pourrait en inférer que les possibilités de réclamation sont ouvertes sur l'ensemble des critères d'estimation. Il serait prématuré de recommencer maintenant l'exercice qui a déjà été effectué dans le cadre de la révision générale de 1997.

Au vu des arguments qui précèdent, la commission, par quatre voix contre une et deux abstentions, vous demande de réintroduire l'alinéa 2 nouveau à l'article 35 du décret sur la révision générale des valeurs officielles. Je profite de mon passage à la tribune pour vous informer que le groupe démocrate-chrétien soutiendra la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission.

M. Alain Schweingruber (PLR), président de groupe: Chose promise, chose due! J'avais dit que je reviendrais à cette tribune et je serai bref.

Le problème que nous avons évoqué, que la commission évoque, me paraît clair et je ne peux pas souscrire aux arguments qui ont été finalement retenus par la majorité de la commission. J'ai pris bonne note du contenu des discussions qui ont eu lieu au sein de cette commission. J'ai constaté qu'une partie des membres de la commission avait bien cerné le problème et puis qu'une autre partie de la commission s'est rangée aux avis du représentant du Gouvernement qui laissait entendre d'une part – et cela me paraît contradictoire – que l'article de loi d'impôt que nous avons voté ne donnerait de toute façon pas la possibilité au citoyen de faire valoir son droit. C'est possible, j'en doute, mais admettons que ce soit le cas. Dans ces conditions, pourquoi alors voter maintenant un décret qui limite le droit d'accès à la justice? C'est superfétatoire si l'on suit le point de vue du Gouvernement sur cette question.

Le Gouvernement dit aussi – et c'est un autre aspect du problème – que si le décret ou l'article du décret qui vous est proposé n'est pas voté, il y aura une avalanche de recours. Alors ou bien il n'y a pas possibilité de recours de toute façon, comme le dit le Gouvernement, ou bien il y a possibilité. Mais on ne peut pas voter un décret pour éviter qu'il y ait des recours alors même qu'on part du principe qu'il ne peut pas y en avoir. Cela me paraît un peu contradictoire.

Le Gouvernement part du principe que si des recours sont déposés, ils vont l'être en avalanche et que cela obstruerait ainsi l'administration. On nous annonce 3'000 recours; je relate là les débats de la commission; mais sur quoi se base-t-on pour prévoir ou supposer qu'il y aurait 3'000 recours? Pourquoi pas 5'000, pourquoi pas 25 ou 100? Cet allégué n'est fondé sur aucun constat objectif; c'est une pure supputation et en alléguant ainsi une prétendue dépense supplémentaire de l'ordre de 600'000 francs, on essaie de faire peur aux députés et on essaie de leur faire croire qu'ils vont ainsi faire prendre le risque au Parlement d'induire une dépense supplémentaire de 600'000 francs. Je vous en prie, ne vous laissez pas influencer par cet argument qui, je le répète, n'est fondé sur aucun argument objectif.

Sur le fond – et je l'ai déjà dit en première lecture et j'avais été compris – je déplore maintenant que la commission soit à nouveau revenue en arrière. Il y a cinq minutes, chers collègues, vous avez voté une disposition légale de la loi d'impôt; il y a cinq minutes, vous avez conféré au justiciable jurassien un droit à voir sa valeur officielle immobilière ou locative être modérée et prudente; et maintenant, vous devriez, quelques minutes après, supprimer ce droit. En votant cette disposition du décret, il n'y a pas de possibilité pour le justiciable de faire valoir son droit, que vous venez de lui octroyer. Franchement, comment est-ce qu'on peut soutenir une telle manière de faire, une telle démarche? Je n'ai jamais vu cela en Occident, du fond du Val Terbi aux confins du Kamtchatka, une hérésie pareille sur le plan juridique et constitutionnel!

J'aimerais vous rappeler, chers collègues, que le Parlement, le 17 décembre 1999, a voté – vous vous en souvenez très bien – une loi concernant l'octroi de subventions sur la base de contrats de prestations. Vous vous souvenez parfaitement du débat que nous avons eu à ce sujet. La question de la constitutionnalité de cette loi avait été évoquée en première et en deuxième lectures. Au sein des groupes, nous nous sommes posé la question: est-ce que, comme le prétendaient certains ou un groupe, cette loi est constitutionnelle ou non? Le groupe socialiste prétendait que ce n'était pas le cas. Pour avoir les idées claires à ce sujet – les députés juristes n'ont pas fait d'analyses particulières à ce moment-là – les députés se sont fiés aux garanties du Gouvernement qui, sur cette question, à la tribune parlementaire, est venu vous affirmer qu'il n'y avait aucun problème de constitutionnalité.

C'était l'avis unanime et évident des juristes de la Couronne, respectivement du Service juridique. Recours a été déposé à la Cour constitutionnelle, qui a déclaré cette loi inconstitutionnelle! Voyez que le droit n'est pas une matière géométrique mais il y a quand même des éléments qui, de temps en temps, obéissent à un certain nombre de constantes et de principes.

Lors de la séance du Parlement du 22 mars 2000, nous avons modifié la loi sur le développement de l'économie cantonale. S'est à nouveau posée la question de savoir – puisque l'argument avait été soulevé – si cette modification de loi concrétisait l'initiative qui avait été déposée sur ce thème. On est venu nous dire, du côté du Gouvernement, également à la tribune parlementaire, qu'il n'y avait aucun problème sur le plan juridique et légal. On nous a affirmé que tous les arguments qui étaient évoqués à ce sujet étaient faux. Recours a été déposé à la Cour constitutionnelle qui, une nouvelle fois, a désavoué complètement le Parlement!

Chers collègues, je vous le demande instamment, ne permettez pas que le Parlement soit une nouvelle fois ridiculisé! Je vous demande de ne pas voter un décret qui est inepte, qui contredit la loi, en particulier celle qu'on vient de voter, qui contredit le Code de procédure administrative, qui contredit tout notre système fiscal et tout notre système constitutionnel. La Cour constitutionnelle sera saisie – et là je n'utilise plus le conditionnel – si ce décret est voté. Alors, ne permettez pas que le Parlement, une nouvelle fois, une fois de plus, parte dans de tels méandres et soit confronté à une situation absolument ridicule!

M. Patrice Kamber (PS): Monsieur Schweingruber, étant membre de la commission, je dois faire partie de ceux qui n'ont rien compris mais je vais quand même essayer de développer quelques idées! Le travail de la commission a consisté à donner suite à l'initiative populaire en tenant compte de différents aspects, qui nous inspirent quelques réflexions plus générales en matière de fiscalité.

Premièrement, il est assez intéressant de remarquer que la politique fédérale donne paradoxalement raison aux défenseurs de la politique fiscale anticyclique puisque la majorité des Chambres fédérales a récemment affirmé ce principe.

Deuxièmement, la fiscalité est certes lourde dans notre Canton mais elle correspond à une situation réelle qu'il faut avoir le courage d'assumer, du moins jusqu'au jour où le Père Noël se montrera plus généreux. C'est manifestement loin d'être le cas si l'on songe notamment à l'évolution du projet de révision de la péréquation financière de la Confédération. Rappelons au passage que notre Canton doit quotidiennement s'acquitter de plus de 52'000 francs au titre des intérêts passifs, somme qui équivaut au dixième des impôts perçus. Un rabais fiscal provoquera, quoi qu'on en dise, une augmentation de ces lourdes charges.

Troisièmement, l'initiative déploie ses effets auprès des propriétaires et ne touche pas l'ensemble des contribuables. Elle porte les germes de l'iniquité vis-à-vis de l'ensemble de la population jurassienne. D'autre part, elle a été proposée comme le remède à tous les maux des propriétaires. Or, nous savons pertinemment, chiffres à l'appui, que cette initiative apportera surtout beaucoup de beurre sur les épinards des personnes qui peuvent s'offrir des immeubles ou des propriétés luxueuses.

Quatrièmement, si réduction fiscale il doit y avoir – puisque la majorité en décide ainsi – nous sommes d'avis qu'elle doit concerner le plus grand nombre des propriétaires et non les plus fortunés, d'où notre proposition de prendre en compte les valeurs locatives, sans augmentation de la charge. Notre marge de manœuvre se trouve extrêmement limitée et le ministre en charge, Monsieur Schaller, ne démentira pas, lui qui a été, en commission, dans la situation de défendre la chèvre et le chou.

Enfin, les rabattements fiscaux ont la cote, il faut le reconnaître. C'est un sujet populaire. Monsieur Schweingruber le sait bien, lui qui en fait son cheval de bataille! Ce sujet devient populiste lorsque l'on veut convaincre des bienfaits qu'il apportera à la collectivité. Ceux qui savent calculer ont tôt fait de comprendre à qui les cadeaux fiscaux profitent; comprenez à ceux qui peuvent s'en passer! Enfin, cette démarche frise la malhonnêteté intellectuelle lorsqu'on veut faire croire aux propriétaires que, grâce à l'ouverture des voies de droit, leurs impôts vont diminuer. Il importe ici de crier au faux: les critères d'évaluation n'ayant pas varié d'une virgule, les estimations ne pourront être que confirmées et même l'Association jurassienne des propriétaires fonciers semble enfin le reconnaître à travers son dernier article de presse.

Alors, imaginons que le Parlement refuse l'introduction de l'article 35, alinéa 2, dans le décret. Il en résulterait, à n'en pas douter, de belles frustrations pour les propriétaires – procéduriers ou non d'ailleurs – qui auraient porté des espoirs vains. De plus, cela occasionnerait une note salée, estimée à plus de 600'000 francs, pour l'Etat, donc pour le porte-monnaie de tous les contribuables jurassiens cette fois-ci, qu'ils soient propriétaires ou non. Et tout cela pour le même résultat. Ainsi, non seulement l'Etat et les communes devraient se passer d'une rentrée de plus de 3 millions mais ils devraient en plus s'acquitter d'une facture salée, et tout cela sans changement pour les propriétaires recourants.

La population a droit à un discours politique clair. L'article 35, alinéa 2, a le mérite de la franchise. Aussi, le groupe socialiste vous recommande d'inscrire cet article dans le décret concernant la révision générale des valeurs officielles d'immeubles et de forces hydrauliques et de ne pas céder aux arguments populistes et trompeurs!

M. Rémy Meury (POP), président de groupe: Elargir la possibilité d'utiliser les voies de droit au-delà de la contestation du calcul de l'adaptation signifierait que les contribuables auraient eu et auraient l'occasion de contester à quatre reprises les valeurs officielles de leur immeuble et les exemples ont été cités par le président de la commission tout à l'heure.

L'ouverture des voies de droit à tous les propriétaires sur la fixation de leur valeur officielle entraînerait un coût supplémentaire non négligeable qu'il est difficile tout de même de contester car leur traitement est estimé à environ 600'000 francs. Il est à noter que la révision linéaire ne modifiera en rien – et le président de la commission l'a déjà dit – les normes et les coefficients qui ont été utilisés pour déterminer les valeurs officielles en 1997. Il y a donc fort à parier que de nouveaux recours ne feraient qu'aboutir aux mêmes conclusions.

Ouvrir les voies de droit à tous les propriétaires pour une baisse linéaire qui intervient entre deux révisions générales revient en fait à favoriser les procéduriers. Monsieur Schweingruber, nous faisons de la politique, pas du juridisme! Et vous avez menacé cette Autorité de recours. Alors, politiquement, en ce qui nous concerne, nous estimons que nous devons maintenir cet article 35, alinéa 2, parce que nous sommes dans une enceinte politique. Vous ferez du juridisme, vous irez à la Cour constitutionnelle, Monsieur Schweingruber, et contrairement aux deux exemples que vous avez cités, vous avez peut-être une chance de vous trouver du côté des gagnants cette fois-ci!

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Plus je vous entends, Monsieur Schweingruber, plus j'ai le sentiment qu'en fait vous vous êtes trompé de voie en recourant à l'initiative populaire pour régler le problème dont on débat aujourd'hui! Ce que vous auriez dû demander, Monsieur Schweingruber, c'est une révision générale des valeurs officielles conformément au décret sur la révision générale des valeurs officielles et non pas déposer une initiative populaire.

Vous avez rappelé un certain nombre de situations dans lesquelles le Gouvernement, respectivement le Parlement, n'ont pas obtenu gain de cause auprès de la Cour constitutionnelle, pour essayer d'influencer le Parlement sur la question qui lui est soumise aujourd'hui. Je crois qu'il faut effectivement avoir l'honnêteté d'admettre qu'en matière juridique, personne n'a la science infuse. J'ai constaté ce matin, en prenant connaissance du jugement du Tribunal fédéral dans l'affaire de Develier, que cela valait pour d'autres juristes présents dans cette salle! (Rires.)

Je vous recommande, Mesdames et Messieurs les Députés, de revenir sur la décision qui avait été prise à propos des voies de droit à une courte majorité lors de la première lecture. Le président de la commission vous a indiqué les motifs qui plaident en ce sens et qui sont liés à la surcharge administrative et à la charge financière que représenterait la réouverture des voies de droit, selon la proposition de Monsieur Schweingruber. Le Service des contributions a procédé à des estimations, qui valent ce qu'elles valent. Elles sont basées simplement sur l'expérience tirée de la révision générale des valeurs officielles entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997. On a constaté à cette occasion que les contribuables avaient, dans une mesure plus prononcée qu'habituellement, utilisé la voie de la réclamation. Les décisions rendues par le Service des contributions en cette matière (valeurs officielles) ont été attaquées dans 10% des cas alors que, comme je l'indiquais ce matin, en matière de taxation des salariés, les réclamations représentent un taux de 3% à 4% des taxations. C'est donc sur une base empirique, sur la base de l'expérience réalisée dans le cadre de la dernière révision générale des valeurs officielles que le Service des contributions a essayé d'évaluer la charge administrative et financière résultant de la proposition qui nous est faite. Tenant compte qu'en cas de réclamation, le Service des contributions devrait envoyer sur place un estimateur cantonal, on a fixé le coût de cette opération, qui serait doublé par rapport à la simple notification de décisions portant réduction, selon le taux que vous allez décider, de la valeur officielle. C'est donc un coût supplémentaire de l'ordre de 650'000 francs qu'on doublerait si la proposition était acceptée. Un coût d'autant plus élevé que cela ne représenterait pas de véritable utilité pour les contribuables; cela a déjà été expliqué. Les coefficients et les normes d'estimation n'ont pas été modifiés et dès lors qu'on va appliquer à un même immeuble les mêmes normes d'estimation, on ne va pas aboutir à un résultat différent.

D'ailleurs, Monsieur le député Schweingruber, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que, pour s'assurer que les principes nouvellement posés aux articles 19 et 43 de notre loi d'impôt sont respectés, on ne va pas procéder à l'examen de la valeur officielle de chaque immeuble pris pour lui-même. Vous le savez, la jurisprudence du Tribunal fédéral admet, pour des motifs pratiques et d'économie de taxation, en matière d'estimation d'immeubles, une certaine généralisation, un certain schématisme. On ne peut pas avoir un système qui soit adapté à chaque situation particulière. Donc, en fait, pour s'assurer que les articles 19 et 43 sont respectés, on va contrôler que les normes d'estimation permettent d'aboutir à des valeurs modérées, en procédant d'une part à des enquêtes de loyers pour ce qui est des valeurs locatives et en comparant nos valeurs officielles aux prix du marché tels qu'ils résultent des actes inscrits au Registre foncier. Ces enquêtes ont été effectuées; elles ont montré que nos valeurs locatives étaient modérées dès lors qu'elles représentent moins de 70% de la valeur du marché et que nos valeurs officielles étaient quelque peu surévaluées puisque, des comparaisons effectuées avec les prix inscrits au Registre foncier, il ressort que nous avons des valeurs officielles qui se situent au-delà de la cible que nous nous étions fixé, ce fameux 80%, pour s'élever à 86% et quelque. En réduisant aujourd'hui les valeurs officielles de 10%, celles-ci redeviennent modérées sans qu'il soit nécessaire de modifier les

normes. Dans ces conditions, l'élargissement des voies de droit ne sera d'aucune utilité pour les contribuables puisque l'application, comme je l'ai dit, des mêmes normes à un même immeuble aboutira inmanquablement à la même estimation.

Vous nous dites, Monsieur Schweingruber, que, dans ces conditions, il est inutile d'introduire l'article 35, alinéa 2, qui serait superfluetatoire à vos yeux. Je crois que l'introduction de cette disposition a l'avantage de la clarté et fera que les contribuables sauront comment, de façon précise, se déroulera la procédure.

Peut-être encore un mot. A la suite de la décision ou de l'arrêté que vous allez adopté tout à l'heure, le Service des contributions va notifier à l'ensemble des contribuables propriétaires une décision pour laquelle on va réduire la valeur officielle de leur immeuble dans la proposition que vous aurez décidée. La décision portera uniquement là-dessus et la réclamation du contribuable ne peut porter que sur l'objet de la décision qui lui aura été notifiée. Par cette décision, on ne va pas revoir la décision de valeur officielle qui avait été arrêtée dans la procédure de révision générale des valeurs officielles antérieures.

Compte tenu de tous ces motifs, je vous recommande de réintroduire l'article 35, alinéa 2, du décret dans la teneur qui vous est proposée.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 35, alinéa 2

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 12; l'article 35, alinéa 2, est adopté.

Le chiffre II, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 40 voix contre 4.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe: Motion d'ordre. Est-ce que nous ne pourrions pas suspendre les débats maintenant du fait que le secteur que vous nous proposez d'entamer va donner lieu à des débats nourris, ceci afin de travailler dignement? Je propose donc d'arrêter là pour la pause de midi.

Au vote, la motion d'ordre est acceptée par 30 voix contre 2.

Le président: Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, je vous donne rendez-vous ici à 15 heures précises.

(La séance est levée à 12.30 heures.)